



Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée.

Regional Commission  
of Fisheries of Gulf of Guinea.

# COREP

Comisión Regional de  
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas  
do Golfo da Guiné.

## **ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE**

*« Institution spécialisée de la CEEAC »*

### **HUITIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA COREP**

*HOTEL VENUS DE LA GOMBE, KINSHASA (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO),  
DU 20 AU 23 FEVRIER 2013*

## **RAPPORT FINAL**



## **Première Partie :**

### *VIème Réunion du Comité Technique*



Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée.

Regional Commission  
of Fisheries of Gulf of Guinea.

**COREP**

Comisión Regional de  
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas  
do Golfo da Guiné.

**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE**

*« Institution spécialisée de la CEEAC »*

**SIXIEME REUNION  
DU COMITE TECHNIQUE**

*Kinshasa (République Démocratique Congo), les 20 et 21 février 2013*

**Rapport Final**

-----

1. La Sixième Réunion du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) s'est tenue à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, les 20 et 21 février 2013 à l'Hôtel « VENUS ».
2. Les Etats Membres de la **COREP** ci-après désignés y ont pris part :
  - La République du **Cameroun** ;
  - La République du **Congo** ;
  - La République **Démocratique du Congo** ;
  - La République **Gabonaise**.
  - La République Démocratique de **Sao Tome e Principe**.
3. La République d'**Angola** et la République de **Guinée Equatoriale** ont également pris part à cette réunion, en qualité d'observateurs.
4. Ont aussi participé à ces travaux en qualité d'invités :
  - Deux Représentants de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ;
  - le Coordonnateur Régional du Programme ACP FISH II pour l'Afrique Centrale ;
  - le Représentant de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) ;
  - le Contrôleur financier de la COREP ;
  - la Coordinatrice du Programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP.
5. La liste des participants est jointe à l'annexe du présent rapport.
6. La cérémonie d'ouverture des travaux a été présidée par Monsieur **Alexis MAKUMYAVIRI**, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural de la République Démocratique du Congo.

7. Dans son mot introductif, Monsieur Emmanuel SABUNI KASEREKA du Secrétariat Exécutif de la COREP a rappelé aux participants que les présentes assises ont été programmées pour préparer les travaux de la VIIIème Session Ordinaire du Conseil des Ministres, et ce, conformément à l'article 2 de la Décision N°0001/DEC/COM/11 du 11 octobre 2011 portant attributions, fonctionnement et composition du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée.
8. Prenant la parole à son tour, le Président du Comité Technique, Monsieur Daniel AMBOULOU, a adressé, au nom de tous les membres du Comité Technique, ses remerciements au Gouvernement de la République Démocratique du Congo et, plus particulièrement, au Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural pour tous les efforts consentis pour abriter les présentes assises.
9. Il a, ensuite, rappelé les conclusions de la cinquième Réunion du Comité Technique tenue les 12 et 13 décembre 2012, à Sao Tomé en République Démocratique de Sao Tome e Principe, sur lesquelles le Conseil des Ministres prendra des décisions.
10. Dans son discours d'ouverture, le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, a souligné l'intérêt que la République Démocratique du Congo accorde à la COREP, en tant qu'instrument devant faciliter les actions de coopération halieutique entre les Etats membres. Aussi, a-t-il rappelé l'intérêt de la RDC d'abriter les présentes assises dans la mesure où ce pays partage la plupart de ses plans d'eau avec d'autres Etats.
11. Enfin, il a déclaré ouverts les travaux de la Sixième Réunion du Comité Technique de la COREP.
12. Après la cérémonie d'ouverture, un Bureau composé comme suit a été mis en place pour conduire les travaux :

- Président : Daniel AMBOULOU (République du Congo) ;
- Premier Vice Président : BASUBI Ishikitilo (République Démocratique du Congo) ;
- Deuxième Vice Président : José BIKORO EKO ADA (République de la Guinée Equatoriale) ;
- Rapporteur : Guy Anicet RERAMBYATH (République Gabonaise) ;
- Secrétariat : Secrétariat Exécutif de la COREP.

13. Après examen, l'ordre du jour comprenant les points suivants a été adopté en l'état:

- Rapport du Secrétariat Exécutif ;
- Rapport du Contrôleur Financier ;
- Examen et adoption des termes de référence du Sous-comité Scientifique de la COREP ;
- Examen et adoption d'un nouvel organigramme du Secrétariat Exécutif de la COREP ;
- Examen et adoption du Programme de travail du Secrétariat Exécutif pour l'année 2013 ;
- Examen et adoption du Budget de l'exercice 2013 du Secrétariat Exécutif de la COREP ;
- Conclusions de la VIème Réunion du Comité Technique ;
- Déclarations des Représentants des Organisations Régionales des Pêches ;
- Divers ;
- Examen et adoption du rapport de la VIème Réunion du Comité Technique ;
- Clôture de la VIème Réunion du Comité Technique.

14. Le Rapport annuel des activités du Secrétariat Exécutif présenté par Monsieur Emile ESSEMA, Secrétaire Exécutif de la COREP, a comporté les trois points suivants :
- Suivi des conclusions de la Vème Réunion du Comité Technique ;
  - Situation financière de la COREP ;
  - Compte Administratif de l'exercice 2012.
15. Concernant le suivi des conclusions de la dernière réunion, les membres du Comité Technique ont noté avec satisfaction l'état d'avancement des activités assignées au Secrétariat Exécutif.
16. S'agissant de la situation financière de la COREP, les membres du Comité Technique ont été informés du non paiement ou de l'irrégularité persistante des paiements des contributions statutaires par certains Etats Membres. A ce titre, le Secrétaire Exécutif a informé le Comité Technique que seuls le Gabon et la République du Congo s'acquittent régulièrement de leurs cotisations. De même, il a souligné les efforts fournis par le Secrétariat Exécutif pour la liquidation progressive des arriérés des salaires et des loyers.
17. A ce sujet, les membres du Comité Technique ont exhorté le Secrétariat Exécutif à développer des mécanismes pour amener les Etats à payer leurs cotisations.
18. Certaines suggestions ont été émises, notamment la réalisation des projets concrets dans les Etats membres, et la communication auprès des décideurs des fiches pays « **Economie et Pêche** » relatives à l'évaluation de la rente halieutique et montrant la contribution importante du secteur des pêches au développement économique et social des pays.
19. Enfin, les membres du Comité Technique ont pris acte de l'exécution du budget de l'exercice 2012 qui dégage un solde positif de 35 165 700 F CFA, au 31 décembre 2012.

20. Au cours du débat qui s'en est suivi, la délégation de l'Angola a exprimé l'intérêt affiché par son pays pour son adhésion à la Convention de la COREP et confirmé la poursuite de la démarche engagée par les Autorités pour devenir membre de la COREP. Le Comité Technique a exhorté la Guinée Equatoriale à s'inscrire dans la même démarche.
21. Après l'exposé du rapport du Secrétariat Exécutif, Monsieur Alexis TCHAKONTE, Contrôleur Financier, a présenté le rapport général de vérification et la certification des comptes de l'exercice 2012. Le contrôle des opérations comptables a abouti à la certification de la régularité des opérations financières exécutées par le Secrétariat Exécutif au cours de l'exercice 2012. En outre, les opérations budgétaires dégagent un solde positif de 35 165 700 F CFA.
22. Les Termes de Référence du Sous-Comité Scientifique ont été présentés par Monsieur Georges MBA-ASSEKO, Expert en Gestion des Ecosystèmes Marins, Côtiers et Ressources Halieutiques près la CEEAC. Il a précisé les modifications apportées au texte à la suite des amendements émis au cours de la Vème Réunion du Comité Technique. S'agissant de la périodicité des rencontres du Sous Comité Scientifique, le Comité Technique a opté pour la tenue d'une réunion statutaire par an et l'organisation des réunions extraordinaires, en cas de besoin.
23. Monsieur Emmanuel SABUNI KASEREKA, Administrateur à la COREP, a présenté le projet du nouvel organigramme du Secrétariat Exécutif qui prend en compte les amendements émis lors de la Vème Réunion du Comité Technique.
24. Après quelques observations, notamment aux articles 3, 12 et 13 et compte tenu de l'importance du dossier, le Comité Technique a estimé qu'une relecture plus approfondie du texte. C'est ainsi que le Comité a mis en place un groupe de travail restreint qui a finalisé le projet d'organigramme.



25. En outre, le projet du programme de travail de l'année 2013 a été présenté et adopté par le Comité Technique après quelques améliorations portant sur la numérotation des activités, la déclinaison des activités du Programme ACP FISH II et l'estimation du coût global du programme de travail.
26. Le Comité a examiné les projets de requêtes ci-après à adresser à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) :
- Le renforcement des capacités en recherche scientifique en matière d'évaluation des ressources et d'aménagement des pêcheries dans les pays membres;
  - Le renforcement des capacités en matière de développement de l'aquaculture continentale dans les pays membres.
27. Le premier projet, d'une durée de 4 ans, vise la mise en place des moyens nécessaires à la gestion durable des ressources halieutiques et a pour principaux résultats :
- La formation et le perfectionnement de vingt et un chercheurs ;
  - La création des centres régionaux de recherche halieutique : le Centre régional nord de Limbe (République du Cameroun) et le Centre régional sud de Luanda (République d'Angola).
28. Le second projet, d'une durée de 3 ans, vise le développement de l'aquaculture continentale dans les pays membres de la COREP par la mise en place d'un centre régional de recherche pour la promotion de l'aquaculture.

Les principaux résultats attendus portent sur la formation d'une trentaine de techniciens et pisciculteurs ainsi qu'à la mise en place d'une unité régionale et des unités nationales de recherche en aquaculture.

29. Le projet du budget pour l'exercice 2013, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de **830 385 322 FCFA**, a été présenté par le Secrétaire Exécutif et adopté par les membres du Comité Technique. Le Secrétaire Exécutif a intégré dans les recettes le paiement des arriérés par la RDC d'un montant de **200 000 USD** et l'aboutissement des procédures de paiement d'un montant de **98 007 622 FCFA** par le Cameroun et de **98 000 000 FCFA** par le Congo.
30. Les Membres du Comité Technique ont examiné et validé le projet d'ordre du jour de la VIIIème Session Ordinaire du Conseil des Ministres ainsi que les propositions des actes.
31. En ce qui concerne la date et le lieu de la VIIème Réunion, le Comité Technique propose que le Président en exercice se rapproche des autorités compétentes de la Guinée Equatoriale pour obtenir leur accord quant à la tenue de ces assises dans ce pays.
32. Au titre des divers, les Membres du Comité Technique ont jugé nécessaire d'accorder un délai supplémentaire de réflexion sur les éléments constitutifs du « logo de la COREP » qui sera réexaminé à la VIIème Réunion du Comité Technique.
33. Le Secrétariat Exécutif a fait le point sur l'état d'avancement des activités nécessitant l'appui des consultants et des experts nationaux dans les pays membres. Les Membres du Comité Technique ont été sensibilisés pour accélérer les procédures de désignation desdits experts. Ces activités concernent différents projets inclus dans le Programme de travail de 2012 et 2013.

34. Les Membres du Comité Technique ont adressé une motion de remerciement au Gouvernement et au Peuple congolais pour la bonne tenue de ces assises et pour leur hospitalité légendaire.
35. Les Membres du Comité Technique ont adopté le rapport des travaux.
36. Monsieur Daniel AMBOULOU, Président du Comité Technique, a remercié les participants pour leurs riches contributions et pour la pertinence de leurs interventions au cours des débats.
37. Monsieur BASUBI Ishikitilo, Coordonnateur National du SENADEP, a procédé au nom du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural de la RDC, à la clôture de la Sixième Réunion du Comité Technique de la COREP.

*Fait à Kinshasa, le 21 février 2013*

**LE RAPPORTEUR**

**LE PRESIDENT**

**Dr Guy Anicet RERAMBYATH**

**Daniel AMBOULOU**

# **MOTION DE REMERCIEMENT**

Nous, Membres du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), participants à la Sixième Réunion tenue à Kinshasa en République Démocratique du Congo, les 20 et 21 février 2013, à l'HÔTEL « VENUS », exprimons nos sentiments de profonde gratitude à l'endroit du Gouvernement et du peuple de la République Démocratique du Congo pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée à Kinshasa, ainsi que pour les bonnes conditions de travail mises à notre disposition et qui ont permis le parfait déroulement de notre réunion.

**Fait à Kinshasa, le 21 février 2013**

**LES PARTICIPANTS**

# ANNEXES



Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée.

Regional Commission  
of Fisheries of Gulf of Guinea.

**COREP**

Comisión Regional de  
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas  
do Golfo da Guiné.

**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE**

*« Institution spécialisée de la CEEAC »*

**VIème REUNION DU COMITE TECHNIQUE DE LA COREP**

**= Kinshasa : 20-21 février 2013 =**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Election du Bureau**
- 2. Adoption de l'ordre du jour et du programme de la réunion**
- 3. Rapport du Secrétariat Exécutif**
- 4. Rapport du Contrôleur Financier**
- 5. Examen et adoption des TDRs du Sous-Comité Scientifique de la COREP**  
(par l'expert juriste)
- 6. Examen et adoption d'un nouvel organigramme du Secrétariat Exécutif de la COREP**  
(par le Rapporteur de la réunion du Groupe de travail)
- 7. Examen et adoption du Programme de travail du Secrétariat Exécutif pour l'année 2013**  
(par le Secrétariat Exécutif)
- 8. Examen et adoption du Budget de l'exercice 2013 du Secrétariat Exécutif de la COREP**  
(par le Secrétariat Exécutif)
- 9. Conclusions de la VIème Réunion du Comité Technique**  
(par le Président du Comité Technique de la COREP)
- 10. Déclarations des Représentants des Organisations Régionales des Pêches**
- 11. Divers**
- 12. Examen et adoption du rapport de la VIème Réunion du Comité Technique**
- 13. Clôture de la VIème Réunion du Comité Technique**



Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée.

Regional Commission  
of Fisheries of Gulf of Guinea.

**COREP**

Comisión Regional de  
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas  
do Golfo da Guiné.

**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE**

*« Institution spécialisée de la CEEAC »*

**SIXIEME REUNION DU COMITE TECHNIQUE**

**=KINSHASA (RD CONGO), LES 20 ET 21 FEVRIER 2013=**

**DISCOURS D'OUVERTURE  
DU REPRESENTANT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU  
DEVELOPPEMENT RURAL**



**Monsieur le Représentant du Secrétaire Général de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale, CEEAC ;**

**Monsieur le Président du Comité Technique de la COREP ;**

**Monsieur le Président du Sous-Comité Scientifique de la COREP ;**

**Mesdames et Messieurs, Membres du Comité Technique de la COREP;**

**Distingués Invités ;**

**Mesdames et Messieurs.**

Je voudrais tout d’abord, au nom du Ministre de l’Agriculture et du Développement Rural de la République Démocratique du Congo, **Monsieur Jean Chrysostome VAHAMWITI MUKESYAYIRA**, et au mien propre, vous souhaiter la bienvenue dans cette ville de Kinshasa, capitale de notre cher pays.

**Mesdames et Messieurs, Membres du Comité Technique ;**

Les travaux de votre sixième réunion se tiennent au même moment où le Gouvernement de la République Démocratique du Congo est en pleine campagne agricole. C’est vous dire que le choix de cette période pour abriter les présentes assises n’est pas fortuit. Les autorités de notre pays ont voulu, par là, imprimer un cachet tout à fait spécial à la rencontre des hauts responsables, tant administratifs que politiques, du secteur des pêches et de l’aquaculture de la sous-région.

Bien que notre bief maritime soit d’une dimension très réduite par rapport aux immensités des zones économiques

exclusives de tous les pays voisins, le secteur des pêches et de l'aquaculture occupe une place de choix dans le plan national de développement socio-économique, au regard de l'important potentiel halieutique des eaux intérieures, notamment le complexe du fleuve Congo, les grands lacs de l'est dont certains sont de véritables mers intérieures, les zones forestières inondées d'une manière permanente ainsi que les petits lacs disséminés à travers le territoire national.

### **Distingués Invités ;**

#### **Mesdames et Messieurs.**

Nous partageons la plupart de ces plans d'eau ci-haut cités avec d'autres pays. A titre d'exemple, le bassin du fleuve Congo couvre plusieurs pays représentés dans cette salle. D'où l'intérêt que nous accordons à la COREP, en tant qu'instrument devant faciliter les actions de coopération halieutique dans notre sous-région.

En effet, les ressources halieutiques partagées, autant maritimes que continentales, ne connaissent pas les frontières fixées par nos Etats respectifs.

#### **Mesdames et Messieurs, Membres du Comité Technique ;**

Encore une fois, soyez les bienvenus chez nous et sachez que vous êtes ici chez vous. Nous sommes conscients que votre calendrier est suffisamment chargé, mais ne vous gênez pas de profiter des quelques moments libres qui vous seront offerts pour découvrir ce pays et ses habitants, à travers cette ville dans laquelle vous avez l'avantage de côtoyer la diversité culturelle de cet immense pays.

***Sur ce, je souhaite pleins succès à vos travaux et je déclare ouverts les travaux de Sixième Réunion du Comité Technique de la COREP.***

**Vive la COREP ;**

**Vive la coopération sous-régionale ;**

**Je vous remercie.**



Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée.

Regional Commission  
of Fisheries of Gulf of Guinea.

**COREP**

Comisión Regional de  
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas  
do Golfo da Guiné.

**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE**

*« Institution spécialisée de la CEEAC »*

**SIXIEME REUNION DU COMITE TECHNIQUE**

**=KINSHASA (RD CONGO), LES 20 ET 21 FEVRIER 2013=**

**ALLOCUTION  
DU PRESIDENT DU COMITE TECHNIQUE**

**Monsieur le Représentant du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural de la République Démocratique du Congo ;**

**Monsieur le Représentant du Secrétaire Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, CEEAC ;**

**Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée, COREP ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Régionales des Pêches ;**

**Mesdames et Messieurs, Membres du Comité Technique de la COREP;**

**Monsieur le Président du Sous-Comité Scientifique de la COREP ;**

**Distingués Invités ;**

**Mesdames et Messieurs.**

Au nom du Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture de la République du Congo, Président en exercice de la COREP, et en mon nom propre, je me dois de vous souhaiter à vous tous la bienvenue et vous exprimer toute notre reconnaissance pour avoir bien voulu répondre à notre invitation.

Il m'est également un devoir d'adresser, au nom de tous les membres du Comité Technique, nos très sincères remerciements au Gouvernement de la République Démocratique du Congo et, plus particulièrement au Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural pour tous les efforts consentis pour abriter nos présentes assises, sans oublier les facilités combien louables dont nous avons bénéficié depuis notre arrivée dans cette ville de « KINSHASA LA BELLE ».

**Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COREP ;**

**Mesdames et Messieurs, Membres du Comité Technique ;**

Mon propos de ce jour consistera principalement à un rappel des conclusions de notre dernière rencontre, c'est-à-dire au rappel des résultats issus de la Vème Réunion du Comité Technique tenue les 12 et 13 décembre 2012, à Sao Tomé en République Démocratique de Sao Tomé e Principe.

Nous avons en mémoire la déclaration de la délégation de la République Démocratique du Congo réaffirmant l'engagement des Autorités de ce pays à abriter la VIIIème Session Ordinaire du Conseil des Ministres, courant premier trimestre 2013. Cet engagement a été honoré, notre présence à ce lieu en fait foi.

Concernant le Programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP, répondant à l'intitulé **«Appui au renforcement des actions en faveur de la bonne gouvernance des pêches dans la zone COREP pour une meilleure contribution des pêches aux objectifs macroéconomiques nationaux et régionaux»** et dont les résultats sont jugés satisfaisants, nous nous étions convenus qu'il fallait rassurer nos partenaires en finalisant et en validant les fiches **« Economie et Pêche »** de l'Angola, du Congo, de la République Démocratique du Congo et de la Guinée Equatoriale, étant entendu que celles du Cameroun, du Gabon et de Sao tomé e Principe l'étaient déjà.

Comme ce Programme tire à sa fin, une proposition des chantiers devant constituer l'ossature du prochain devra être présentée à l'appréciation du Conseil des Ministres à sa Huitième Session Ordinaire.

Il en est de même pour le Programme ACP FISH II dont les travaux sur terrain prendront fin en novembre 2013. Par conséquent, nous sommes appelés à proposer un plan d'investissements pour le Programme ACP FISH III, en vue de la mise en œuvre des politiques élaborées et des produits obtenus par le Programme ACP FISH II.

## **Mesdames et Messieurs, Membres du Comité Technique ;**

Au cours de notre cinquième réunion, nous avons également statué sur trois importantes questions, à savoir :

- Le projet d'un nouvel organigramme du Secrétariat Exécutif ;
- Les Termes de Référence du Sous-Comité Scientifique de la COREP ;
- Le projet de coopération avec l'Agence Japonaise de Coopération Internationale, la JICA.

Le Conseil des Ministres attend d'être éclairé sur toutes ces questions, à l'instar des dossiers ayant trait au fonctionnement de notre Institution tels que le programme de travail et le budget pour l'exercice 2013.

## **Distingués Invités ;**

### **Mesdames et Messieurs.**

Comme vous pouvez le constater, nous avons deux jours pour répondre à toutes ces préoccupations et mériter, une fois de plus, la confiance que les Hautes Autorités de nos pays respectifs ont placée en nous. Grâce à votre expertise avérée et à l'esprit d'équipe qui a toujours caractérisé nos travaux, je reste convaincu que nous allons nous acquitter de cette noble mission et aboutir aux résultats escomptés.

**Vive la COREP ;**

**Vive la coopération sous-régionale ;**

**Je vous remercie.**

## LISTE DES PARTICIPANTS

	Noms et Prénoms	Fonctions / Pays	Contacts
1	Alexis TCHAKONTE	Contrôleur Financier / CAMEROUN	☎ : (00237) 77 36 28 56 E-mail : <a href="mailto:tchakontealexis@yahoo.fr">tchakontealexis@yahoo.fr</a>
2	Iwao ONO	Expert Régional en Pêche / JICA / JAPON	☎ : (00241) 04 76 03 45 E-mail : <a href="mailto:ono.iwao@hotmail.co.jp">ono.iwao@hotmail.co.jp</a>
3	BASUBI ISHIKITILO	Coordonnateur National du SENADEP/ RDC	Adresse Postale : ☎ : (00243) 998 42 28 28 E-mail : <a href="mailto:basubi_ishikitulo@yahoo.fr">basubi_ishikitulo@yahoo.fr</a>
4	GAYO LEMBA	Directeur des Pêches RDC	☎ : (00243) 999 91 24 50 E-mail : <a href="mailto:gayowadur@yahoo.fr">gayowadur@yahoo.fr</a>
5	Jesús-Ángel ROPO BOABAILA	Directeur National en Projet Pêche / GUINEE EQUATORIALE	☎ : (00240) 222 252 185 E-mail : <a href="mailto:ropopesca@yahoo.com">ropopesca@yahoo.com</a>
6	José BIKORO EKO ADA	Directeur Général de la Pêche Artisanale et de l'Aquaculture/ GUINEE EQUATORIALE	☎ : (00240) 222 274 391 / 333 096 863 E-mail : <a href="mailto:bikoroekoada@hotmail.com">bikoroekoada@hotmail.com</a>
7	Olavio ANIBAL	Conseiller du Ministre/ SAO TOME e PRINCIPE	☎ : (00239) 990 50 19 E-mail : <a href="mailto:etybi@yahoo.fr">etybi@yahoo.fr</a>
8	D <sup>r</sup> Manuel Jorge CARVALHO do RIO	Président de l'OGN MARAPA/ SAO TOME e PRINCIPE	☎ : (00239) 22 22 792/99 06 082 E-mail : <a href="mailto:jorgecarvrio@hotmail.com">jorgecarvrio@hotmail.com</a>
9	Dr.Guy Anicet RERAMBYATH	Directeur Général des Pêches et de l'Aquaculture	☎ : (00241) 05 31 79 10 E-mail : <a href="mailto:g.anicet_rerambyath@yahoo.fr">g.anicet_rerambyath@yahoo.fr</a>
10	Pulchérie MENGUE M'ADZABA	Directrice de Pêche Industrielle	☎ : (00241) 04 41 16 43 Fax : (00241) 76 46 02 E-mail : <a href="mailto:pulednam@yahoo.fr">pulednam@yahoo.fr</a>
11	Maria de Lourdes GASPAR BENTO SARDINHA	Directrice Nationale des Pêches et Protection des Ressources Halieutique ANGOLA	☎ : (00244) 917 487 687 E-mail : <a href="mailto:mdlsardinha@gmail.com">mdlsardinha@gmail.com</a>
12	Luyeye NKOSI	Directeur Général IPA ANGOLA	☎ : (00244) 923 508 201 E-mail : <a href="mailto:luyeyenkosi60@hotmail.com">luyeyenkosi60@hotmail.com</a>



13	<b>DIELOBAKA NDOMBELE</b>	<b>Directeur des Relations Internationales ANGOLA</b>	<b>☎ : (00244) E-mail :</b>
14	<b>D<sup>r</sup>. Emma BELAL</b>	<b>Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques / CAMEROUN</b>	<b>☎ : (00237) 99 59 56 89 E-mail : <a href="mailto:belalemma@yahoo.fr">belalemma@yahoo.fr</a></b>
15	<b>D<sup>r</sup>. Salvador NGOANDE</b>	<b>Secrétaire Exécutif De la CDPM CAMEROUN</b>	<b>☎ : (00237) 99 99 04 72 E-mail : <a href="mailto:sango_cam@yahoo.fr">sango_cam@yahoo.fr</a></b>
16	<b>Pr. Lomema TAKOY</b>	<b>Professeur /UNIKIN RDC</b>	<b>Adresse Postale : 810-Kin XLC/Lemba / Kinshasa ☎ : (00243) 99 99 16 739 E-mail : <a href="mailto:takoyll@yahoo.fr">takoyll@yahoo.fr</a></b>
17	<b>Alphonse NYANYA ALO</b>	<b>Conseiller Ministre/ RDC</b>	<b>Adresse Postale : ☎ : (00243) 810 25 21 38 / 994 93 80 09 E-mail : <a href="mailto:alphonsenyanyaalo@gmail.com">alphonsenyanyaalo@gmail.com</a></b>
18	<b>Rémy MUKONGO SHABANTU</b>	<b>CEEAC</b>	<b>Adresse Postale : 2112 Libreville ☎ : (00241) 07 38 27 79 E-mail : <a href="mailto:remymukongo@rocketmail.com">remymukongo@rocketmail.com</a></b>
19	<b>Jean Pierre YOBARD MPOUSSA</b>	<b>Directeur Général de la Pêche Maritime/ CONGO</b>	<b>Adresse Postale : 1650 Brazzaville ☎ : (00242) 06 954 96 81 E-mail : <a href="mailto:yobard_jp@yahoo.fr">yobard_jp@yahoo.fr</a></b>
20	<b>Daniel AMBOULOU</b>	<b>Conseiller à l'Aquaculture CONGO</b>	<b>☎ : (00242) 06 67 62 359 E-mail : <a href="mailto:dany_amboulou@yahoo.fr">dany_amboulou@yahoo.fr</a></b>
21	<b>Georges MBA- ASSEKO</b>	<b>Expert Pêche CEEAC/ GABON</b>	<b>Adresse Postale : BP : 2112, Libreville ☎ : (00241) 07 02 01 29 E-mail : <a href="mailto:gmbasseko@yahoo.com">gmbasseko@yahoo.com</a></b>
22	<b>Emile ESSEMA</b>	<b>Secrétaire Exécutif de le COREP</b>	<b>Adresse Postale : 161 Libreville /Gabon ☎ : (00241) 07 06 23 64 E-mail : <a href="mailto:essemile@yahoo.fr">essemile@yahoo.fr</a></b>
23	<b>Emmanuel SABUNI KASEREKA</b>	<b>Administrateur, Chef de Département du Développement COREP</b>	<b>Adresse Postale : 161 Libreville/Gabon ☎ : (00241) 05 86 26 12 / 07 38 34 01 E-mail : <a href="mailto:issaske@yahoo.fr">issaske@yahoo.fr</a></b>
24	<b>Omarou NJIFONJOU</b>	<b>Coordonnateur du Programme ACPFISH II pour l'Afrique Centrale</b>	<b>Adresse Postale : 161 Libreville/Gabon ☎ : (00241) 04 19 96 89 E-mail : <a href="mailto:O.njifonjou@acpfich2-eu.org">O.njifonjou@acpfich2-eu.org</a></b>

25	<b>Marcelle Guylène NKOANE NDOUTOUME</b>	<b>Coordinatrice du Programme PAF/NEPAD -COREP</b>	<b>Adresse Postale : 161 Libreville/Gabon</b> <b>☎ : (00241) 03 08 38 21/ 06 61 31 39</b> <b>E-mail : <a href="mailto:ndoutoume2@yahoo.fr">ndoutoume2@yahoo.fr</a></b>
26	<b>Solange MOUNGONGA</b>	<b>Secrétaire Comptable COREP</b>	<b>Adresse Postale : 161 Libreville /Gabon</b> <b>☎ : (00241) 07 84 62 41</b> <b>E-mail : <a href="mailto:sg_corep@yahoo.fr">sg_corep@yahoo.fr</a></b>
27	<b>Bernadeth AYITO NZE</b>	<b>Assistante d'Administration</b>	<b>Adresse Postale : 161 Libreville/Gabon</b> <b>☎ : (00241) 07 90 28 02</b> <b>E-mail : <a href="mailto:bernadethpath01@yahoo.fr">bernadethpath01@yahoo.fr</a></b>

## **Deuxième Partie :**

### *VIIIème Session Ordinaire du Conseil des Ministre*



Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée.

Regional Commission  
of Fisheries of Gulf of Guinea.

**COREP**

Comisión Regional de  
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas  
do Golfo da Guiné.

***ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE***

*« Institution spécialisée de la CEEAC »*

**VIII<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES  
MINISTRES DE LA COREP**

**KINSHASA, LE 23 FEVRIER 2013**

**COMMUNIQUE FINAL**

1. La Session Ordinaire du Conseil des Ministres des Etats Membres de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) s'est tenue à Kinshasa en République Démocratique du Congo, le 23 février 2013.
2. Les pays membres ci-après y ont pris part :
  - la République du Cameroun ;
  - la République du Congo ;
  - la République Démocratique du Congo ;
  - la République Gabonaise ;
  - La République Démocratique de Sao Tomé e Principe.

La République d'Angola et la République de Guinée Equatoriale, pays observateurs, ont également pris part à ces assises.

3. L'ouverture des travaux a été présidée par Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Représentant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République Démocratique du CONGO.
4. Une allocution de circonstance a été prononcée par le Secrétaire Exécutif de la COREP. Dans cette allocution, il a souhaité la bienvenue aux Ministres des pays membres et a saisi l'occasion pour présenter les difficultés de l'Organisation. Il a longuement insisté sur la responsabilité des Etats à honorer leurs engagements.
5. Le Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture de la République du Congo, en sa qualité de Président en

exercice sortant, a fait le bilan des cinq (5) ans de mandat. Il a insisté notamment sur le respect des engagements des pays respectifs, au paiement de leurs arriérés et de leurs contributions statutaires.

6. Il a également demandé aux pays membres et aux partenaires financiers multilatéraux, d'appuyer le Plan d'Action Stratégique 2009-2015.

7. Le Conseil des Ministres a élu le Bureau de la session, composé comme suit :

- Président : République Démocratique du Congo,
- Premier Vice Président : République d'Angola,
- Deuxième Vice Président : République de Guinée Equatoriale,
- Rapporteur : République du Cameroun.

8. Après cette élection du Bureau, le Président en exercice sortant a passé le témoin au Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural de la République Démocratique du CONGO.

9. Le Conseil des Ministres a adopté l'ordre du jour des travaux de la VIIIème Session.

10. Le Président du Comité Technique a présenté le rapport final de la 6ème Réunion du Comité Technique. Les Ministres ont examiné et adopté ledit rapport qui met l'accent sur un certain nombre de décisions, recommandations et résolutions devant être adoptées par le Conseil des Ministres.

11. En séance de travail restreinte, le Conseil des Ministres a examiné et adopté quatorze (14) textes dont

six (6) décisions, quatre (4) recommandations et quatre (4) résolutions :

- Décision portant validation des comptes de l'exercice 2012 ;
- Décision portant adoption du Programme de travail du Secrétariat Exécutif de la COREP, au titre de l'exercice 2013 ;
- Décision portant adoption du budget du Secrétariat Exécutif, au titre de l'exercice 2013 ;
- Décision portant attributions, fonctionnement et composition du Sous-Comité Scientifique de la COREP ;
- Décision portant adoption du rapport général de vérification des comptes de l'exercice 2012, rapport fait le 16 février 2013 par le Contrôleur Financier ;
- Décision portant adoption d'un nouvel organigramme du Secrétariat Exécutif. La proposition formulée par le Comité Technique a été amendée. Le Comptable fait partie du personnel d'appui placé sous l'autorité du Secrétaire Exécutif. Le Contrôleur Financier est le seul habilité à valider les comptes de la COREP.
- Recommandation donnant mandat au Président du Conseil des Ministres et au Secrétaire Exécutif de la COREP de négocier auprès des partenaires l'extension thématique du Plan d'Action Stratégique.
- Recommandation donnant mandat au Président du Conseil des Ministres et au Secrétariat Exécutif de

la COREP de négocier auprès de l'Agence du NEPAD un nouveau programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP.

- Recommandation donnant mandat au Président du Conseil des Ministres et au Secrétariat Exécutif de la COREP de négocier auprès de l'Union Européenne le Programme ACP FISH III
- Recommandation donnant mandat au Président du Conseil des Ministres et au Secrétaire Exécutif de rappeler aux Pays Membres de la COREP d'honorer leurs engagements portant sur le paiement des arriérés et les contributions statutaires.
- Résolution relative à la présentation du rapport d'activités et des prévisions budgétaires de la COREP à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC.
- Résolution relative à l'établissement annuel d'un état des lieux des pêcheries et de l'aquaculture de la zone COREP.
- Résolution relative à l'organisation d'une Session Extraordinaire du Conseil des Ministres.
- Résolution relative au recrutement d'un Administrateur des Ressources Humaines, Financières et de la Logistique.

12. Le Secrétariat Exécutif a proposé au Conseil des Ministres le réaménagement de la grille de salaires. A ce sujet, les Ministres ont pris acte de la proposition qui sera examinée à la prochaine session.



13. Des Préoccupations ont été soulevées par la délégation gabonaise, mais le Conseil a décidé de les examiner au prochain Conseil des Ministres.
14. Enfin, le Conseil des Ministres a adopté une motion de remerciement adressée au Gouvernement et au peuple congolais pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux dont ils ont été l'objet durant leur séjour en République Démocratique du Congo.
15. Les travaux se sont déroulés dans un climat de sérénité, de compréhension réciproque et d'entente cordiale.

Fait à Kinshasa, le 23 février 2013

**Pour le Conseil des Ministres  
Le Président en exercice ;**

**Jean Chrysostome VAHAMWITI MUKESYAYIRA**

**MOTION DE REMERCIEMENTS A MONSIEUR LE PRESIDENT DE  
LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO,  
SON EXCELLENCE MONSIEUR JOSEPH KABILA KABANGE.**

---

Les Ministres en charge des pêches de la République du Cameroun, de la République du Congo, de la République Démocratique du Congo, de la République Gabonaise, de la République Démocratique de Sao Tome e Principe, de la République d'Angola et de la République de Guinée Equatoriale réunis à Kinshasa le 23 février 2013, à l'occasion de la VIIIème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée,

Expriment leur profonde gratitude à l'endroit de Son Excellence Monsieur **Joseph KABILA KABANGE**, Président de la République Démocratique du Congo, Chef de l'Etat, pour son engagement politique, sa détermination et son implication dans le processus d'intégration de l'Afrique Centrale.

Ils le remercient par ailleurs pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé à Kinshasa, ainsi que pour les excellentes conditions de travail mises à leur disposition pour le bon déroulement de leur session.

Fait à Kinshasa, le 23 février 2013

**Pour le Conseil des Ministres,  
Le Président en Exercice ;**

**Jean Chrysostome VAHAMWITI MUKESYAYIRA**

# LES ACTES



Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée.

Regional Commission  
of Fisheries of Gulf of Guinea.

**COREP**

Comisión Regional de  
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas  
do Golfo da Guiné.

***ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE***

*« Institution spécialisée de la CEEAC »*

**DECISION N° 001 /DEC/COM/13  
portant validation des comptes  
Exercice 2012**

## **LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE DES PECHES DU GOLFE DE GUINEE (COREP)**

**Vu** la Convention révisée relative au Développement Régional des Pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en ses articles 6, 7, 9, 12 et 13;

**Vu** les Règles 4, 9, 12 et 13 de gestion financière fixant les procédures et modalités de gestion des fonds par le Secrétariat Exécutif de la Commission ;

**Se référant** aux conclusions de la Sixième Réunion du Comité Technique de la COREP tenue à Kinshasa en République Démocratique du Congo, les 20 et 21 février 2013 ;

Sur proposition du Secrétaire Exécutif de la COREP ;

### **DECIDE :**

**Article premier** : Sont adoptés, les comptes de l'exercice 2012 ainsi que leurs états explicatifs ayant été reconnus valides.

**Article 2** : Les comptes de l'exercice 2012 sont constitués de la manière suivante :

- Etat des prévisions budgétaires : 692 879 297 F CFA
- Etat des réalisations budgétaires : 319 539 297 F CFA
- Etat des engagements pris : 284 373 597 F CFA

**SOLDE DU COMPTE** : **35 165 700 F CFA**

**Article 3** : Le Secrétaire Exécutif est autorisé de se servir des ces comptes de l'exercice 2012 ci-haut adoptés comme pièces de référence en toutes circonstances.

Fait à Kinshasa, le 23 février 2013.

**Pour le Conseil des Ministres,  
Le Président en exercice ;**

**Jean Chrysostome VAHAMWITI MUKESYAYIRA**



Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée.

Regional Commission  
of Fisheries of Gulf of Guinea.

**COREP**

Comisión Regional de  
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas  
do Golfo da Guiné.

***ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE***

*« Institution spécialisée de la CEEAC »*

**DECISION N° 002 /DEC/COM/13  
PORTANT ADOPTION  
DU PROGRAMME DE TRAVAIL  
DU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COREP  
EXERCICE 2013**

---

**LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE  
DES PECHEES DU GOLFE DE GUINEE (COREP) REUNI  
EN SA VIII<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE, LE 23 FEVRIER 2013  
A KINSHASA (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DUCONGO)**

**Vu** la Convention révisée relative au Développement Régional des Pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en ses articles 2, 3, 6, 9 et 12;

**Vu** la Décision N° 0001/DEC/COM/08 du 11 juillet 2008 portant adoption du Plan d'Action Stratégique (PAS) pour la période 2009-2015;

Sur proposition du Secrétaire Exécutif ;

**DECIDE :**

**Article premier** : Est adopté le Programme de Travail du Secrétariat Exécutif de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée pour l'année 2013.

**Article 2** : Le Programme de Travail, d'un coût de 637 171 115 francs CFA, s'articule autour des cinq (5) axes suivants :

**1. Réunions statutaires :**

- VI<sup>ème</sup> Réunion du Comité Technique ;
- VIII<sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil des Ministres ;
- VII<sup>ème</sup> Réunion du Comité Technique ;
- Session extraordinaire du Conseil des Ministres ;
- II<sup>ème</sup> Réunion du Sous-Comité Scientifique ;
- Vérification et certification des comptes.

**2. Rencontres régionales et internationales :**

- 15<sup>ème</sup> Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC ;
- Réunions organisées par différents partenaires (FAO, NEPAD, UA-BIRA, CEDEVIRHA, RCIA, CEA/BSR-AC, ORPs, etc.) ;
- 2<sup>ème</sup> Conférence des Ministres Africains des Pêches et de l'Aquaculture (CMAPA/CAMFA 2012) ;
- Voyages d'études au Bénin et au Nigéria ;
- Voyage d'études à l'Agence du NEPAD ;
- Réunion de concertation avec la COMHAFAT ;
- Réunion de concertation avec GCLME ;

- 5<sup>ème</sup> Conférence Internationale de l'Association Panafricaine sur la Pêche et les Poissons (PAFFA 2013-Bujumbura)

### **3. Suivi des conclusions des Sessions du Conseil des Ministres et des Réunions du Comité Technique :**

- Validation des comptes 2012 par le Contrôleur Financier ;
- Mobilisation des ressources financières ;
- Arriérés des salaires du personnel ressortissant des pays non membres de la COREP ;
- Projets des textes connexes à la Convention révisée ;
- Logement du Secrétaire Exécutif ;
- Organisation de la Conférence Scientifique Régionale ;
- Poursuite des négociations avec les partenaires et bailleurs des fonds ;
- Coopérations avec d'autres organisations de l'Afrique ;
- Adhésion de l'Angola et de la Guinée Equatoriale à la COREP.

### **4. Mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique (PAS) :**

- Clôture des activités du Programme ACP FISH II et négociations du financement du Programme ACP FISH III ;
- Projets initiés avec l'assistance technique de la FAO et de l'UA-BIRA ;
- Clôture des activités du premier Programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP et négociations d'un nouveau programme avec l'Agence du NEPAD ;
- Etude sur le bilan de la recherche scientifique dans le domaine de la pêche dans la Région COREP ;
- Organisation de la Conférence Scientifique Régionale ;
- Elaboration d'une note conceptuelle pour la coordination de la programmation des campagnes océanographiques ;
- Elaboration d'une note conceptuelle d'un projet régional avec la Banque Mondiale ;
- Elaboration d'une note conceptuelle sur la pêche continentale et l'aquaculture ;
- Evaluation des investissements publics et privés dans le secteur des pêches et de l'aquaculture (Angola, Cameroun, RD Congo, Guinée Equatoriale et Sao Tomé e Principe) ;
- Finalisation, rédaction et diffusion (chantiers initiés par le Programme PAF/NEPAD) :
  - Convention régionale sur les conditions d'accès, d'exploitation et de commerce des ressources halieutiques ;
  - Convention régionale sur l'harmonisation des législations en matière de gestion des capacités des pêches ;
  - Canevas standard régional sur la collecte des statistiques des pêches ;
  - Registres nationaux et registre régional des navires et flottilles de pêche ;
  - Manuel des procédures et techniques de contrôle et surveillance des pêches ;
  - Maquette configuratrice de l'observatoire régional des pêches.
- Elaboration d'un Plan Régional du système de Suivi, Contrôle et Surveillance des pêches (SCS) ;
- Suivi des progrès relatifs à l'exécution des recommandations de la CMAPA 2010.



**5. Aménagement/Investissement :**

- Aménagement du siège de la COREP ;
- Installations diverses (Téléphone, Internet, Site web) ;
- Conception du logo COREP.

**Article 3** : Le Secrétaire Exécutif est chargé de la notification formelle de la présente décision aux Etats membres de la Commission ainsi que du suivi de son exécution.

**Article 4** : La présente Décision est exécutoire à compter de la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 23 février 2013.

**Pour le Conseil des Ministres,  
Le Président en exercice ;**

**Jean Chrysostome VAHAMWITI MUKESYAYIRA**



Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée.

Regional Commission  
of Fisheries of Gulf of Guinea.

**COREP**

Comision Regional de  
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas  
do Golfo da Guiné.

***ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE***

*« Institution spécialisée de la CEEAC »*

**DECISION N° 003 /DEC/COM/13  
portant adoption du Budget  
du Secrétariat Exécutif  
Exercice 2013**

## **LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE DES PECHES DU GOLFE DE GUINEE (COREP)**

**Vu** la Convention révisée relative au Développement Régional des Pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en ses articles 2, 3, 6, 7, 9, 12 et 16;

**Vu** la Décision N° 0001/DEC/COM/08 du 11 juillet 2008 portant adoption du Plan d'Action Stratégique (PAS) pour la période 2009-2015;

**Vu** les Règles 2, 3, 4, 5 et 6 de gestion financière fixant la période de l'exercice financier à l'année civile ainsi que les modalités d'élaboration du projet de budget par le Secrétariat Exécutif de la Commission ;

**Se référant** aux conclusions de la Sixième Réunion du Comité Technique de la COREP tenue à Kinshasa en République Démocratique du Congo, les 20 et 21 février 2013 ;

Sur proposition du Secrétaire Exécutif de la COREP ;

### **DECIDE :**

**Article premier** : Le Budget de la COREP pour l'exercice 2013 est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 830 385 322 F CFA.

**Article 2** : Les recettes sont constituées de la manière suivante :

- Report Exercice 2012 :	35 165 700 F CFA
- Contributions annuelles des Etats membres :	200 000 000 F CFA
- Arriérés des contributions des Etats membres :	395 219 622 F CFA
- Dotation budgétaire de la CEEAC :	200 000 000 F CFA
<b><u>TOTAL GENERAL :</u></b>	<b><u>830 385 322 F CFA</u></b>

**Article 3** : Les dépenses sont arrêtées comme suit :

- Dépenses en capital :	446 871 115 F CFA
- Dépenses de fonctionnement :	123 751 000 F CFA
- Dépenses institutionnelles :	147 000 000 F CFA
- Frais du personnel :	110 263 207 F CFA
- Charges et pertes diverses :	2 500 000 F CFA
<b><u>TOTAL GENERAL :</u></b>	<b><u>830 385 322 F CFA</u></b>

**Article 3** : Le Secrétaire Exécutif est chargé de l'exécution du présent budget, en tenant compte du rythme des versements des contributions.

Fait à Kinshasa, le 23 février 2013.

**Pour le Conseil des Ministres,  
Le Président en exercice ;**

**Jean Chrysostome VAHAMWITI MUKESYAYIRA**



Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée

Regional Commission  
of Fisheries of Gulf of Guinea.

**COREP**

Comisión Regional de  
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas  
do Golfo da Guiné

**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE**

*« Institution spécialisée de la CEEAC »*

**VISA S.E**

**DECISION N°004/DEC/COM/13  
portant adoption d'un nouvel organigramme  
du Secrétariat Exécutif de la Commission  
Régionale des Pêches du Golfe de Guinée  
(COREP).**

## Préambule

Le Conseil des Ministres:

- Considérant les dispositions de la Convention relative au développement régional des pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010;
- Considérant la recommandation du 08 juin 2012 de la Session Extraordinaire du Conseil des Ministres tenue à Pointe-Noire en République du Congo, relative à la mise en place de la nomenclature organique du Secrétariat Exécutif de la COREP ;
- Conformément aux dispositions de l'article 5 de la convention susvisée relatives à la structure organique de la COREP;

### Décide :

#### **Titre 1 : Structure organique du Secrétariat Exécutif**

**Article 1-** La présente décision porte adoption d'un nouvel organigramme du Secrétariat Exécutif de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée ci-après dénommée COREP.

**Article 2 :** Le Secrétariat Exécutif est l'organe exécutif permanent de la COREP. Il a la charge de l'organisation des sessions du Conseil des Ministres, du Comité Technique, du sous comité scientifique et s'acquitte de toutes les fonctions qui lui sont confiées en vertu de la Convention ainsi que l'application des décisions et recommandations du Conseil des Ministres.

Le Secrétariat Exécutif est dirigé par un Secrétaire Exécutif assisté d'un Secrétaire Exécutif adjoint. Le mandat du Secrétaire Exécutif et du Secrétaire Exécutif adjoint est d'une durée de quatre ans renouvelable une fois suivant un système rotatif entre les Etats Membres.

Le Secrétaire Exécutif et son adjoint sont choisis parmi les ressortissants des pays membres et nommés par le Conseil des Ministres.

**Article 3 :** Le Secrétariat Exécutif est composé d'un personnel technique international et local pour l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées. L'effectif, les qualifications et le mode de sélection et de recrutement du personnel d'appui sont définis dans le Statut du personnel de la COREP.

L'ensemble de ce personnel est choisi parmi les ressortissants des pays membres de la COREP.

Le Personnel international est constitué de :

- Personnel hors cadre : le Secrétaire Exécutif et Le Secrétaire Exécutif adjoint ;
- Personnel cadre : Administrateurs ;

Les profils et les critères d'éligibilité ainsi que le mode de recrutement des candidats aux postes ci-dessus sont définis dans le statut du personnel de la COREP.

Les Administrateurs ont rang de Directeurs.

Le Personnel local est constitué de:

- Personnel d'appui : Comptable, Assistants(es) de direction et secrétaires ;
- Personnel de services généraux : Chauffeurs, coursiers, gardiens, techniciennes de surface, et autres agents de fonctions similaires.

Le Personnel local est recruté par le Secrétariat Exécutif parmi les ressortissants du pays du siège ou les ressortissants des pays membres y résidant, conformément aux dispositions du statut du personnel du Secrétariat Exécutif.

**Article 4** : La structure fonctionnelle du Secrétariat Exécutif de la COREP comprend:

- Le Secrétaire Exécutif (SE),
- Le Secrétaire Exécutif adjoint (SEA),
- La Direction du Développement des Pêcheries et de la Programmation (DDP);
- La Direction de la Formation et de la Recherche (DFR);
- La Direction des Ressources Humaines, Financières et de la Logistique (DRH).

Elle comprend, en outre :

- Un Agent Comptable,
- Un personnel d'appui.

**Article 5** : En cas de besoins et selon les disponibilités du budget, d'autres services ou unités de travail peuvent être créés par le Conseil des Ministres de la COREP saisi par le Secrétaire Exécutif après avis du Comité Technique.

## **Titre 2 : Attributions du Secrétaire Exécutif et du Secrétaire Exécutif adjoint**

**Article 6** : Sous la supervision du Président du Conseil des Ministres et du Comité Technique de la COREP, le Secrétaire Exécutif :

- Représente la Commission dans tous les actes de la vie civile ;
- Elabore le projet d'ordre du jour et prépare l'organisation des sessions du Conseil des Ministres, du Comité Technique, du sous Comité Scientifique de la Commission ;
- Assure la gestion administrative de la commission ;
- Œuvre en concertation constante avec le Président du Conseil des Ministres en exercice de la COREP, en l'informant régulièrement des questions liées aux activités de la Commission, et en sollicitant ses orientations sur toutes les initiatives à prendre dans l'intérêt des pays membres ;
- Veille à l'exécution des recommandations émanant du Comité Technique et les décisions du Conseil des Ministres ;
- Recrute le personnel dans les conditions prévues par le statut du personnel ;
- Prépare le projet de budget qu'il soumet à l'approbation du Comité Technique et à l'adoption du Conseil des Ministres;
- Présente au Conseil des Ministres, un rapport d'activités annuel du Secrétariat Exécutif et

- un rapport sur l'état d'exécution du budget contresigné par l'administrateur financier ;
- Etablit et maintient des liaisons régulières avec les Etats Membres, notamment à travers les membres du Comité Technique ;
  - Assure le suivi et la mise en œuvre, en collaboration avec les responsables des programmes ou des projets de coopération, des actions menées sous les auspices de la COREP ou pour son compte ;
  - Représente la COREP et présente des communications, au nom de celle-ci, dans les rencontres sous régionales, régionales et internationales en matière de pêcheries.
  - Prépare les documents sur les mesures d'aménagement des pêcheries qu'il convient de prendre dans l'intérêt de la Commission ;
  - Exerce tout autre mandat qui lui est confié par le Conseil des Ministres.

Le Secrétaire Exécutif est l'ordonnateur du budget de la Commission.

**Article 7** : Le Secrétaire Exécutif adjoint est chargé de la coordination technique et assure l'intérim ou la suppléance du Secrétaire Exécutif en cas d'empêchement ou de vacance.

## **Chapitre 2 : Attributions de la Direction du Développement des pêcheries et de la Programmation**

**Article 8** : La Direction du Développement des pêcheries et de la Programmation travaille sous l'autorité du Secrétaire Exécutif et en étroite collaboration avec les autres services du Secrétariat Exécutif.

Elle est placée sous l'autorité d'un Administrateur.

Elle est notamment chargée de :

- Promouvoir une coopération active en matière de développement et d'aménagement des pêcheries ;
- Œuvrer à l'harmonisation des politiques halieutiques des Etats Membres de la COREP ;
- Promouvoir la constitution d'entreprises conjointes de pêche entre ressortissants des Etats Membres de la COREP ;
- Préserver et protéger les écosystèmes aquatiques en eaux maritimes et en eaux continentales ;
- Intéresser les autres Etats parties sans littoral aux mesures de conservation et de gestion des ressources halieutiques du Golfe de Guinée ;
- Développer une pêche responsable et l'aquaculture dans les zones relevant de la juridiction des Etats Membres de la COREP ;
- Préparer le programme et le calendrier annuel d'activités, en conformité avec les recommandations et les décisions émanant des instances de la COREP;
- Identifier les projets et les programmes de développement en cohérence avec les enjeux de la politique d'aménagement des pêcheries dans les Etats Membres ;
- Préparer les documents afférents aux travaux des instances de la COREP;
- Elaborer et finaliser les rapports afférents aux travaux des réunions des instances de la

- COREP et leur dispatching aux pays membres et aux observateurs participants ;
- Contribuer à la préparation des études techniques et scientifiques sur les questions relatives au développement durable des pêcheries dans le Golfe de Guinée;
  - Assurer l'exécution des tâches confiées par le Secrétaire Exécutif dans le domaine du développement des pêcheries et de la programmation.

Dans l'exercice de ses attributions, l'Administrateur est assisté d'un personnel d'appui.

### **Chapitre 3 : Attributions de la Direction de la Formation et de la Recherche**

**Article 9 :** La Direction de la Formation et de la Recherche travaille sous l'autorité du Secrétaire Exécutif et en étroite collaboration avec les autres services du Secrétariat Exécutif.

Elle est placée sous l'autorité d'un Administrateur.

Elle est notamment chargée de :

- Initier, coordonner et suivre les programmes de recherche et de formation en matière de pêche et d'aquaculture ;
- Evaluer les ressources se trouvant dans les eaux relevant de la souveraineté ou de la juridiction des Etats Membres;
- Traiter, analyser et mettre à la disposition des Etats Membres des données scientifiques et techniques ainsi que les informations sur la pêche et l'aquaculture.
- Assurer le contact avec les administrations en charge des pêches et de l'aquaculture des pays membres, dans le but d'une large information sur les offres de formation et les programmes de recherche ;
- Travailler en étroite collaboration, avec les instituts de recherche ainsi que les organisations sous régionales, régionales et internationales dans les domaines de la formation et de la recherche ;
- Mettre en place un système de gestion efficient en matière d'information de toutes les activités et les événements liés au secteur de la pêche et de l'aquaculture aussi bien au niveau de la zone du Golfe de Guinée qu'à l'échelle mondiale ;
- Constituer et tenir une base de données en ce qui concerne les informations sur le développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les pays membres de la COREP ;
- Apporter l'appui en matière de formation aux pays membres de la COREP et aux partenaires au développement ;
- Fournir l'information aux pays membres, par le biais des administrations en charge des pêches et de l'aquaculture, sur toutes les questions qui ont trait aux activités de la COREP ;
- Contribuer à l'organisation technique des manifestations de la COREP notamment les séminaires, ateliers et colloques de formation ou de sensibilisation destinés aux professionnels de la pêche et de l'aquaculture ou au public;
- Constituer et gérer le fonds documentaire technique de la COREP;
- Assurer l'exercice des tâches confiées par le secrétaire exécutif, dans son domaine de compétence.



Dans l'exercice de ses attributions, l'Administrateur est assisté d'un personnel d'appui.

#### **Chapitre 4 : Attributions de la Direction des Ressources Humaines, Financières et de la Logistique**

**Article 10** : La Direction des Ressources Humaines, Financières et de la Logistique travaille sous l'autorité du Secrétaire Exécutif et en étroite collaboration avec les autres services du Secrétariat Exécutif.

Elle est placée sous l'autorité d'un Administrateur. Il a pour mission de veiller à l'organisation et à la bonne utilisation des ressources du Secrétariat Exécutif, notamment la gestion des Ressources Humaines, Financières et Logistiques.

**Article 11** : Au titre de la Gestion des Ressources Humaines, elle est chargée de :

- Préparer la procédure de recrutement du personnel du Secrétariat Exécutif;
- Veiller à la gestion administrative du personnel du Secrétariat Exécutif : préparer et établir les mises en congé, la mise à la retraite, les mouvements, les mesures disciplinaires ;
- Procéder à la gestion de carrière des cadres et agents ;
- Evaluer les personnels avec la collaboration des autres entités ;
- Veiller à la motivation du personnel ;
- Tenir à jour la situation administrative du personnel : fiches statistiques, situation statutaire, évolution de la carrière ;
- Archiver et gérer les archives inactives comptables, commerciales et administratives.
- Assurer le maintien et le développement des compétences des agents par la planification, la budgétisation et la programmation des actions de formation.

**Article 12** : Au titre de la gestion des Ressources Financières, elle est chargée de :

- Préparer, sous l'autorité du Secrétaire Exécutif, le projet de budget et les actes d'exécution y afférents ;
- Analyser et anticiper les besoins de financement ;
- Préparer les ordres d'imputation, d'engagement, de liquidation et d'ordonnement de paiement ;
- Préparer le compte administratif ;
- Assurer la gestion administrative des commandes du Secrétariat Exécutif ;
- Mettre en place et suivre la comptabilité budgétaire ;
- Préparer le rapport financier de la COREP.

**Article 13** : Au titre de la gestion de la Logistique, elle est chargée de :

- Veiller à la gestion rationnelle du patrimoine de la COREP (moyens matériels, mobilier, locaux, etc.) ;
- Assurer l'approvisionnement en matériels et fournitures nécessaires au fonctionnement du Secrétariat Exécutif;

- Procéder au suivi de la maintenance et de l'entretien du matériel et des locaux du Secrétariat Exécutif ;
- Editer tous les documents relatifs aux activités de la COREP ;
- Assurer la sécurité du matériel et des locaux;
- Maintenir les systèmes et les matériels informatiques ;
- Assurer l'exercice des tâches confiées par le Secrétaire Exécutif, dans son domaine de compétence.

## **Chapitre 6 : Attributions de l'Agent Comptable**

**Article 14** : L'Agent Comptable travaille sous l'autorité du Secrétaire Exécutif et en étroite collaboration avec les autres entités du Secrétariat Exécutif. Il est chargé de :

- Jouer le rôle de Contrôleur Financier interne ;
- Assurer le contrôle des ordres d'imputation et de paiement, conformément à la composition des liasses dépenses prescrites ;
- Assurer la gestion comptable du budget du Secrétariat Exécutif ;
- Assurer la gestion de la trésorerie ;
- Etablir les états comptables consolidés et les états de synthèse du budget;
- Assurer le contrôle des ordres d'imputation et de paiement ;
- Enregistrer les mouvements comptables ;
- Procéder au rapprochement périodique des recettes et des dépenses avec les relevés bancaires, en collaboration avec le Secrétaire Exécutif ;
- Produire le compte de gestion annuel ;
- Préparer l'audit à effectuer par le Contrôleur Financier chargé de la certification des comptes.

L'agent Comptable a rang de Sous-Directeur.

## **Titre 3 : Dispositions finales**

**Article 15** : Le Secrétaire Exécutif est chargé de la mise en œuvre de la présente Décision qui prend effet à compter de la date d'adoption par le Conseil des Ministres.

Fait à Kinshasa, le 23 février 2013.

**Pour le Conseil des Ministres,  
Le Président en exercice**

**Jean Chrysostome VAHAMWITI MUKESYAYIRA**



Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée

Regional Commission  
of Fisheries of Gulf of Guinea.

**COREP**

Comisión Regional de  
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas  
do Golfo da Guiné

**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE**

*« Institution spécialisée de la CEEAC »*

**DECISION N° 005/DEC/COM/13  
PORTANT ATTRIBUTIONS, FONCTIONNEMENT ET  
COMPOSITION DU SOUS COMITE SCIENTIFIQUE DE LA COMMISSION  
REGIONALE DES PECHEES DU GOLFE DE GUINEE (COREP)**

**LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE  
DES PECHEES DU GOLFE DE GUINEE (COREP) REUNI  
EN SA VIII<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE, LE 23 FEVRIER 2013 A KINSHASA  
(REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DUCONGO)**

**Vu** la Convention révisée relative au développement régional des pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010 ;

**Vu** la Décision N° 0001/DEC/COM/08 du 11 juillet 2008 portant adoption du Plan d'Action Stratégique (PAS) pour la période 2009-2015;

**Vu** les Conclusions de l'Atelier régional de finalisation des propositions des actions prioritaires du Plan d'Action Stratégique tenu à Douala les 2 et 3 septembre 2010 ;

**Vu** les conclusions de la Session Extraordinaire du Conseil des Ministres de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée, tenue le 08 mai 2009 à Pointe-Noire en République du Congo ;

**DECIDE :**

**TITRE I : DE LA DISPOSITION GÉNÉRALE**

**Article 1er :** La présente Décision, prise en application des dispositions des articles 11 de la convention susvisée, fixe les attributions, le fonctionnement et la composition du Sous-Comité Scientifique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée, en sigle COREP.

**Article 2 :** Le Sous-Comité Scientifique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée est placé sous la tutelle du Secrétariat Exécutif.

**TITRE II : DES ATTRIBUTIONS**

**Article 3 :** Le Sous-Comité Scientifique émet des avis au Secrétariat Exécutif sur les questions scientifiques et techniques définis dans la Convention susvisée.

Il est chargé d'élaborer des recommandations, notamment sur :

- L'état des connaissances et d'échanges d'informations ;
- Les politiques, la législation et le plan d'aménagement ;
- Le suivi, contrôle et surveillance ;
- Le renforcement des capacités ;
- La recherche scientifique ;
- La commercialisation des produits de la pêche et des activités post captures : la transformation et la conservation ;
- L'appui au secteur privé ;
- Les statistiques des pêches.

**TITRE III : DU FONCTIONNEMENT**

**Article 4 :** Le Sous-Comité Scientifique se réunit en réunion ordinaire une fois par an sur convocation du Secrétariat Exécutif de la COREP et, en cas de besoin, en réunion extraordinaire.

**Article 5 :** Les réunions du Sous-Comité Scientifiques se tiennent dans l'un des pays membres de la COREP.

Les réunions extraordinaires sont tenues dans le pays du siège ou dans le pays ayant suscité la réunion.

Le pays devant abriter la réunion est informé deux mois avant sa tenue.

Les réunions du Sous-Comité Scientifique sont sanctionnées par un rapport scientifique détaillé que le Secrétaire Exécutif de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée transmet au Président en exercice de la COREP et aux membres du Conseil des Ministres.

#### **TITRE IV : DE LA COMPOSITION**

**Article 6 :** Le Sous-Comité Scientifique est composé de chercheurs et de scientifiques désignés par leurs Etats respectifs, à raison de deux par Etat.

Pour chaque Etat, les membres du Sous-Comité Scientifique sont désignés par le Ministre en charge de la pêche et de l'aquaculture.

**Article 7 :** Le Sous-Comité Scientifique peut, en cas de besoin et après avis du Secrétariat Exécutif, faire appel à toute personne ressource nécessaire.

**Article 8 :** Le Bureau du Sous-Comité Scientifique est désigné parmi les membres du Sous-Comité Scientifique réunis en session ordinaire. Il est composé d'un (1) Président, d'un (1) Vice Président et de deux (2) Rapporteurs.

La Présidence du Sous-Comité Scientifique est occupée par rotation par l'un des pays membres pour un mandat de deux ans renouvelable une fois.

**Article 9 :** Le Sous-Comité Scientifique dispose en son sein des groupes thématiques et de travail dont les responsables sont choisis parmi les membres.

#### **TITRE V : DES DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES**

**Article 10 :** Les fonctions de membre du Sous-Comité Scientifique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée sont gratuites.

Toutefois, elles donnent droit au paiement des frais de session et au remboursement des frais connexes.

**Article 11 :** Les frais de fonctionnement du Sous-Comité Scientifique sont à la charge du budget du Secrétariat Exécutif.

**Article 12 :** Le Président du Comité Technique et le Secrétaire Exécutif veillent, chacun en ce qui le concerne, à la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports techniques et scientifiques.

**Article 13 :** Les membres du Sous-Comité Scientifique peuvent proposer des amendements relatifs à la présente Décision.

**Article 14 :** Le Sous-Comité Scientifique est régi pour son fonctionnement par un règlement intérieur.

**Article 15 :** La présente décision sera traduite dans les langues officielles des Etats parties à savoir : l'anglais, l'espagnol, le français et le portugais, les quatre (04) textes faisant foi.

**Article 16 :** La présente Décision, qui entre en vigueur dès sa signature, sera exécutoire de plein droit dans les Etats Membres et sera publiée au journal officiel de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale.

Fait à Kinshasa, le 23 février 2013.

**Pour le Conseil des Ministres,  
Le Président en exercice ;**

**Jean Chrysostome VAHAMWITI MUKESYAYIRA**



Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée.

Regional Commission  
of Fisheries of Gulf of Guinea.

**COREP**

Comisión Regional de  
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas  
do Golfo da Guiné.

**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE**

*« Institution spécialisée de la CEEAC »*

**RECOMMANDATION DONNANT MANDAT  
AU PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES  
ET AU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COREP  
DE NEGOCIER AUPRES DES PARTENAIRES L'EXTENSION  
THEMATIQUE DU PLAN D'ACTION STRATEGIQUE**

**Vu** la Convention révisée relative au Développement Régional des Pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en ses articles 2, 3, 6, 9 et 16;

**Vu** la Décision N° 0001/DEC/COM/08 du 11 juillet 2008 portant adoption du Plan d'Action Stratégique (PAS) pour la période 2009-2015;

**Vu** la Décision N° 9/CEEAC/CCEG/XIII/07 prise le 30 octobre 2007 à Brazzaville par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, accordant à la COREP le statut d'une institution spécialisée de la CEEAC ;

**Tenant compte** des dispositions de la Convention révisée relatives à l'extension du champ d'application de la Convention à la pêche continentale et à l'aquaculture;

**LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE  
DES PECHES DU GOLFE DE GUINEE (COREP) REUNI  
EN SA VIII<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE, LE 23 FEVRIER 201A KINSHASA  
(REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO)**

Donne mandat au Président en exercice et au Secrétariat Exécutif de soumettre une requête auprès des partenaires et bailleurs de fonds pour la mise en forme définitive du Plan d'Action Stratégique (PAS), en prenant en compte les questions relatives à la pêche continentale et à l'aquaculture.

Fait à Kinshasa, le 23 février 2013.

**Pour le Conseil des Ministres,  
Le Président en exercice ;**

**Jean Chrysostome VAHAMWITI MUKESYAYIRA**





Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée.

Regional Commission  
of Fisheries of Gulf of Guinea.

**COREP**

Comisión Regional de  
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas  
do Golfo da Guiné.

**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE**

*« Institution spécialisée de la CEEAC »*

**RECOMMANDATION DONNANT MANDAT  
AU PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES  
ET AU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COREP  
DE NEGOCIER AUPRES DE L'AGENCE DU NEPAD  
UN NOUVEAU PROGRAMME PAF/NEPAD  
D'APPUI A LA COREP**

**Vu** la Convention révisée relative au Développement Régional des Pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en ses articles 2, 3, 6, 9 et 16;

**Vu** la Décision N° 0001/DEC/COM/08 du 11 juillet 2008 portant adoption du Plan d'Action Stratégique (PAS) pour la période 2009-2015;

**Considérant** les axes prioritaires du Plan d'Action Stratégique (PAS) ainsi que la nécessité de consolider les acquis des résultats obtenus, à travers le premier Programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP, et de poursuivre les activités par la mise en valeur des produits du premier Programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP.

**LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE  
DES PECHEES DU GOLFE DE GUINEE (COREP), REUNI  
EN SA VIII<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE, LE 23 FEVRIER 2013 A KINSHASA  
(REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO)**

Donne mandat au Président en exercice et au Secrétariat Exécutif de soumettre une requête à l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD pour la mise en place d'un deuxième Programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP.

Ce second Programme devra couvrir les chantiers non achevés du premier Programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP ainsi que de nouvelles activités liées aux axes prioritaires du Plan d'Action Stratégique, à l'extension du champ d'application de la Convention aux sous-secteurs de la pêche continentale et de l'aquaculture ainsi qu'aux plans d'investissements dans le secteur des pêches et de l'aquaculture.

Fait à Kinshasa, le 23 février 2013.

**Pour le Conseil des Ministres,  
Le Président en exercice ;**

**Jean Chrysostome VAHAMWITI MUKESYAYIRA**



Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée.

Regional Commission  
of Fisheries of Gulf of Guinea.

**COREP**

Comisión Regional de  
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas  
do Golfo da Guiné.

**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE**

*« Institution spécialisée de la CEEAC »*

**RECOMMANDATION DONNANT MANDAT  
AU PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES  
ET AU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COREP  
DE NEGOCIER AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE  
LE PROGRAMME ACP FISH III**

**Vu** la Convention révisée relative au Développement Régional des Pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en ses articles 2, 3, 6, 9 et 16;

**Vu** la Décision N° 0001/DEC/COM/08 du 11 juillet 2008 portant adoption du Plan d'Action Stratégique (PAS) pour la période 2009-2015;

**Considérant** les axes prioritaires du Plan d'Action Stratégique (PAS) ainsi que la nécessité de consolider les acquis des résultats obtenus, à travers le Programme ACP FISH II, et de poursuivre les activités par la mise en valeur des produits du Programme ACP FISH II.

**LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE  
DES PECHES DU GOLFE DE GUINEE (COREP), REUNI  
EN SA VIII<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE, LE 23 FEVRIER 2013 A KINSHASA  
(REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO)**

Donne mandat au Président en exercice et au Secrétariat Exécutif de soumettre une requête à l'Union Européenne pour la mise en place du Programme ACP FISH III.

Ce nouveau Programme devra couvrir les projets résultant des études menées dans le cadre du Programme ACP FISH II ainsi que de nouvelles activités liées aux axes prioritaires du Plan d'Action Stratégique et à l'extension du champ d'application de la Convention aux sous-secteurs de la pêche continentale et de l'aquaculture.

Fait à Kinshasa, le 23 février 2013.

**Pour le Conseil des Ministres,  
Le Président en exercice ;**

**Jean Chrysostome VAHAMWITI MUKESYAYIRA**



Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée.

Regional Commission  
of Fisheries of Gulf of Guinea.

**COREP**

Comisión Regional de  
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas  
do Golfo da Guiné.

**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE**

*« Institution spécialisée de la CEEAC »*

**Résolution relative à la présentation du rapport d'activités et des prévisions budgétaires de la COREP à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC**

**LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE  
DES PECHEES DU GOLFE DE GUINEE (COREP),**

**Réuni** en sa VIIIème Session Ordinaire, le 23 février 2013 à Kinshasa en République Démocratique du Congo;

**Vu** la Convention révisée relative au Développement Régional des Pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en ses articles 2, 3, 12 et 15;

**Soucieux** de la nécessité de créer des conditions favorables à l'exécution des programmes et projets de mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique (PAS) pour la période 2009-2015, adopté par Décision N° 0001/DEC/COM/08 du 11 juillet 2008 ;

**Se référant** à la Décision N° 9/CEEAC/CCEG/XIII/07 prise le 30 octobre 2007 à Brazzaville par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, accordant à la COREP le statut d'une institution spécialisée de la CEEAC ;

- 1- Prend acte de la portée juridique des dispositions de la Décision N° 9/CEEAC/CCEG/XIII/07.
- 2- Donne mandat au Président en exercice de la COREP de faire inscrire les programmes annuels de travail et les prévisions budgétaires de la COREP à l'ordre du jour de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, pour leur prise en compte par le Secrétariat Général de la CEEAC.

Fait à Kinshasa, le 23 février 2013.

**Pour le Conseil des Ministres,  
Le Président en exercice ;**

**Jean Chrysostome VAHAMWITI MUKESYAYIRA.-**



Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée.

Regional Commission  
of Fisheries of Gulf of Guinea.

**COREP**

Comisión Regional de  
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas  
do Golfo da Guiné.

***ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE***

*« Institution spécialisée de la CEEAC »*

**Résolution relative à l'établissement annuel d'un état des lieux  
des pêcheries et de l'aquaculture de la zone COREP.**

## **LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE DES PECHEES DU GOLFE DE GUINEE (COREP),**

**Réuni** en sa VIIIème Session Ordinaire, le 23 février 2013 à Kinshasa (République Démocratique du Congo);

**Vu** la Convention révisée relative au Développement Régional des Pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en ses articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 11 ;

**Tenant compte** des objectifs définis dans les différentes composantes du Plan d'Action Stratégique (PAS) pour la période 2009-2015, adopté par Décision N° 0001/DEC/COM/08 du 11 juillet 2008 et mettant un accent particulier sur :

- La description du potentiel halieutique, l'identification et le classement ainsi que le diagnostic des stocks, tout en statuant sur leur niveau d'exploitation et en définissant les zones de pêche ;
- L'amélioration et le rapprochement des systèmes de collecte et de traitement des données statistiques de pêche ;
- Le développement d'une approche de la valeur des principales pêcheries pour en dégager leurs contributions potentielles à la croissance économique ;
- Le développement d'un observatoire économique des pêches et de l'aquaculture devant permettre l'évaluation des attendus économiques en retour des investissements affectés au secteur des pêches et de l'aquaculture;
- Le développement d'une approche coordonnée en matière d'élaboration et de mise en œuvre des plans de gestion des capacités de pêche, des plans d'aménagement des pêcheries, des plans de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée(INN);
- Le renforcement des capacités institutionnelles et des moyens de coopération en matière de formation, de recherche, de suivi, de contrôle et de surveillance ;

**Considérant** la Décision n° 0001/DEC/COM/11 portant attributions, fonctionnement et composition du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée, notamment en son article 2 ;

1. Enjoint au Secrétariat Exécutif de la COREP de présenter, annuellement, un état des lieux du secteur des pêches et de l'aquaculture de la zone COREP.



2. Instruit, par conséquent, le Comité Technique de la COREP de fournir au Secrétariat Exécutif la documentation, les données ainsi que les informations pour l'accomplissement de cette tâche.
3. Instruit, également, le Sous-Comité Scientifique de la COREP à apporter l'expertise requise pour la finalisation du rapport annuel sur l'état des lieux du secteur des pêches et de l'aquaculture de la zone COREP.

Fait à Kinshasa, le 23 février 2013.

**Pour le Conseil des Ministres,  
Le Président en exercice ;**

**Jean Chrysostome VAHAMWITI MUKESYAYIRA.-**



Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée.

Regional Commission  
of Fisheries of Gulf of Guinea.

**COREP**

Comisión Regional de  
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas  
do Golfo da Guiné.

***ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE***

*« Institution spécialisée de la CEEAC »*

## **Résolution relative à l'organisation d'une Session Extraordinaire du Conseil des Ministres.**

**LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE  
DES PECHEES DU GOLFE DE GUINEE (COREP),  
REUNI EN VIIIème SESSION ORDINAIRE, LE 23 FEVRIER 2013 A KINSHASA  
(REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO)**

**Vu** la Convention révisée relative au Développement Régional des Pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en son article 6 paragraphe 2;

**Vu** l'urgence à promouvoir les méthodes de la bonne gouvernance du secteur des pêches et de l'aquaculture dans la zone COREP ;

1- Projette l'organisation d'une Session Extraordinaire du Conseil des Ministres d'ici fin 2013 ou début 2014 pour statuer sur les six (6) questions ci-après :

- La proposition des axes stratégiques des sous-secteurs de la pêche continentale et de l'aquaculture, pour leur prise en compte dans le Plan d'Action Stratégique (PAS) ;
- Les projets des textes connexes à la Convention révisée ainsi que du texte d'application de l'arrimage de la COREP à la CEEAC ;
- Les projets des plans d'aménagement des stocks de sardinelles et des crevettes ;
- Le projet du plan régional du système de Suivi, Contrôle et Surveillance des pêches (SCS) et du projet des registres des navires de pêche ;
- les conventions régionales initiées par le Programme PAF/NEPAD, notamment en matière des conditions minimales d'accès à la ressource, de gestion des capacités de pêche, de mise en place d'un observatoire économique des pêches et de l'aquaculture.

2- Invite les Etats Membres ainsi que les partenaires à contribuer au financement de cette importante Session Extraordinaire.

3- Donne mandat au Président en exercice à négocier le lieu et les dates de cette réunion auprès des Etats Membres, avec l'assistance du Secrétariat Exécutif.

Fait à Kinshasa, le 23 février 2013.

**Pour le Conseil des Ministres,  
Le Président en exercice ;**

**Jean Chrysostome VAHAMWITI MUKESYAYIRA**

# ANNEXES



Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée.

Regional Commission  
of Fisheries of Gulf of Guinea.

**COREP**

Comisión Regional de  
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas  
do Golfo da Guiné.

**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE**

*« Institution spécialisée de la CEEAC »*

## **VIIIème SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA COREP**

**= Kinshasa/RD Congo : 23 février 2013 =**

### **ORDRE DU JOUR** **DE LA REUNION DES MINISTRES**

- **Cérémonie d'ouverture**
  - Allocution du Secrétaire Exécutif de la COREP
  - Discours-bilan du Président en exercice de la COREP
  - Discours d'ouverture par le Premier Ministre de la République Démocratique du Congo, Chef du Gouvernement
- **Election du Bureau**
- **Adoption de l'ordre du jour et du programme de la réunion**
- **Présentation et examen du rapport de la VIème Réunion du Comité Technique**
- **Séance de travail restreinte des Ministres**
- **Présentation et adoption du rapport général de la VIIIème Session Ordinaire du Conseil des Ministres**
- **Cérémonie de clôture**



Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée.

Regional Commission  
of Fisheries of Gulf of Guinea.

**COREP**

Comisión Regional de  
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas  
do Golfo da Guiné.

**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE**

*« Institution spécialisée de la CEEAC »*

**VIII<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA COREP**

**ALLOCUTION DE MONSIEUR  
LE SECRETAIRE EXECUTIF DE LA COREP**

**Kinshasa (RD Congo), 23 février 2013**

- **Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres, Membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture de la République du Congo, Président en exercice de la COREP ;**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres Membres du Conseil de la COREP ;**
- **Excellence, Mesdames et Messieurs les Représentants des Missions Diplomatiques et des Organismes Internationaux ;**
- **Monsieur le Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC ;**
- **Monsieur le Représentant de l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD ;**
- **Monsieur le Coordonnateur du Bureau Sous-Régional de la FAO pour l'Afrique Centrale ;**
- **Messieurs les Représentants des Organismes Régionaux des Pêches ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Technique de la COREP ;**
- **Distingués invités en vos rangs et qualités;**
- **Mesdames et Messieurs.**

Nous voici réunis, ici à Kinshasa, cette belle capitale de la République Démocratique du Congo pour ce qui est de jure une Session Ordinaire du Conseil des Ministres, la huitième de son histoire et qui est devenue de facto une session d'espoir. Il s'agit, en effet, de recenser les maux qui minent le fonctionnement de la Commission Régionale des pêches du Golfe de Guinée, COREP en sigle, maux qui ont concouru à son isolement et à sa léthargie, il y a de cela quelques années.

Ces maux sont connus de tous car ils ne datent pas d'aujourd'hui.

Qu'à cela ne tienne, force est de reconnaître que le processus de dynamisation de notre institution commune a été amorcé lors de la Session Extraordinaire du Conseil des Ministres de la COREP, tenue à Libreville en République Gabonaise, en avril 2004.

Deux options avaient été prises à l'issue de ladite session : procéder au réaménagement de la Convention et doter la COREP d'un Plan d'Action Stratégique (PAS).

Chemin faisant, grâce à l'appui de la FAO et de la CEEAC, la VI<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil des Ministres, tenue à Yaoundé en République du Cameroun, en juillet 2005, a adopté les lignes directives du Plan d'Action Stratégique tout en demandant à la FAO de continuer son assistance



jusqu'à la finalisation dudit Plan et au Secrétariat Exécutif de la COREP de poursuivre les négociations de coopération et de collaboration avec la CEEAC.

C'est ainsi que va voir le jour le Projet TCP/RAF/3110 (D) signé à Yaoundé le 5 décembre 2007 entre le Président en exercice de la COREP et le Représentant Résident Adjoint du PNUD en République du Cameroun, au nom du Directeur Général de la FAO.

De même, la validation des résultats des négociations avec la CEEAC va intervenir au cours d'un atelier régional organisé à Douala au Cameroun, le 14 novembre 2006.

Il convient de relever, en passant, que l'arrimage de la COREP à la CEEAC découle de la Décision prise en octobre 2007 à Brazzaville, en République du Congo, par la XIII<sup>ème</sup> Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC.

- **Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Président en exercice ;**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres ;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames et Messieurs**

Qu'il me soit permis de poursuivre et de dire qu'en juillet 2008 à Brazzaville en République du Congo, la VII<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la COREP a adopté le Plan d'Action Stratégique 2009-2015 (PAS) et, quant à elle, la Session Extraordinaire de janvier 2009, toujours à Brazzaville, adoptera le Premier Programme du PAS 2009-2011.

Enfin, c'est au cours de la Session Extraordinaire de mai 2009, tenue à Pointe-Noire, en République du Congo, que fut adoptée, pour son entrée en vigueur à titre provisoire, la Convention Révisée après sa signature par trois Etats Membres, à savoir : la République du Congo, la République Démocratique du Congo et la République Gabonaise.

Ces trois Etats ont été rejoints par la République du Cameroun, le 21 octobre 2010 et la République Démocratique de Sao Tomé e Principe, le 15 décembre 2010.

Et pour tout dire, Mesdames et Messieurs, depuis ce jour, la Convention Révisée de la COREP est entrée définitivement en vigueur.

- **Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Président en exercice**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres ;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames et Messieurs**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique, notre Institution a mis en place deux Programmes avec le soutien de l'Union Européenne pour ce qui est du Programme ACPFISH II et avec l'appui de l'Agence du NEPAD en ce qui concerne le Programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP. Les Etats Membres sont informés régulièrement de l'état de l'exécution. D'autres Programmes sont en cours de négociations avec les partenaires et bailleurs de fonds.

En outre, la COREP a initié un certain nombre d'activités qui sont en cours d'exécution, en partenariat avec les experts recrutés dans les Etats Membres.

Malgré ces avancées significatives, aujourd'hui, certains faits récurrents sont toujours là :

- le bâtiment abritant le Siège de la COREP est devenu exigu ;
- le fonctionnement du Secrétariat Exécutif repose sur deux cadres : le Secrétaire Exécutif et l'Administrateur, Chef de Département du Développement ;
- pays pétroliers pour la majorité, les Etats Membres de la COREP totalisent de 2004 à ce jour, des arriérés de contributions d'un montant inexplicable de 650 749 860 Francs CFA ;
- le financement du Secrétariat Exécutif de la COREP repose, à présent, sur une poignée de pays et sur les apports limités de la CEEAC.

Voilà succinctement concoctés les quelques maux dont souffrent la COREP.

- **Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Président en exercice ;**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres ;**

Si nous ne prenons pas rapidement les décisions courageuses qui s'imposent dans les circonstances actuelles, les élans d'avancées concrètes dûment constatées ces derniers temps vont s'estomper et le risque de replonger la COREP dans son sommeil profond serait inévitable.

- **Monsieur le Président en exercice ;**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres ;**

Durant ces jours de la tenue du Conseil, vous serez à huis clos dans ce qu'on appelle couramment dans nos Etats, « *l'arbre à palabre ancestral* », à la recherche de solutions aux problèmes qui minent dangereusement la COREP.

Cependant, le devoir de vérité m'oblige à relever, d'ores et déjà, certains faits :

- Au moment où dans le monde entier et particulièrement en Afrique du Nord, Australe, Orientale et de l'Ouest, les organisations régionales ou sous-régionales de pêche renforcent leur cohésion de concertation en vue d'asseoir des politiques novatrices consensuelles devant concourir au bien-être des populations, personne ne comprend que l'on ne soit pas en mesure de s'approprier une telle dynamique en Afrique Centrale.
- Personne ne peut comprendre que l'engouement pour le secteur pétrolier affiché par la quasi-totalité des Etats de l'Afrique Centrale ait eu pour effet de détourner les décideurs de nos Etats du secteur hors pétrole, notamment celui de la pêche et de l'aquaculture avec un potentiel halieutique global alléchant estimé à 1 832 000 tonnes dont 1 055 000 dans les eaux marines, potentiel constitué de poissons pélagiques, de poissons démersaux, de crustacés, de céphalopodes et que sais-je encore. De même, le potentiel halieutique des eaux continentales de l'ordre de 800 000 tonnes offre également des opportunités de contribution à la croissance socio-économique des Etats.
- Personne ne peut comprendre que l'adhésion à la COREP, Institution Spécialisée de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) en charge des questions de pêche et d'aquaculture par la République d'Angola et la République de Guinée Equatoriale, Etats Membres de ladite Communauté, puisse perdurer d'année en année.
- Mais surtout, personne ne peut comprendre que dans nos pays, les budgets votés chaque année, en terme de mille milliards, signal fort attestant d'une santé financière florissante, que l'on ait fait fi du versement régulier de la contribution statutaire annuelle vis-à-vis de la COREP avec une telle embellie budgétaire d'année en année.

Est-il possible, dans ces conditions, d'expliquer aux personnes de bon sens et de bonne foi que l'on ne peut pas trouver annuellement 28 ou 43 millions de Francs CFA au niveau de chacun des Etats Membres de la COREP pour permettre le bon fonctionnement d'une organisation à laquelle nous avons souscrit par voie de Convention en 1984 afin d'établir une plate-forme régionale de concertation et de coopération en vue de parvenir à des politiques harmonisées des pêcheries ?

En fait, le problème de la réticence des Etats Membres à s'acquitter de leurs contributions statutaires est de nature politique. C'est une question de volonté politique affichée qui fait défaut. Voilà pourquoi, **Monsieur le Président en exercice, Mesdames et Messieurs les Ministres**, le Secrétariat Exécutif, en appelle à votre sens aigu de responsabilité car ce sont les choix des Gouvernements qui déterminent les allocations de ressources.

- **Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Président en exercice**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres ;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames et Messieurs**

Je tiens à vous remercier très sincèrement vous, **Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement**, vous, **Monsieur le Président en exercice, Mesdames et Messieurs les Ministres** ainsi que les autres participants à cette huitième Session Ordinaire, qui ont bien voulu effectuer le déplacement de Kinshasa pour, ensemble et de manière solidaire, trouver les bonnes solutions aux graves problèmes de notre Institution commune.

Je voudrais, enfin, exprimer ma reconnaissance infinie à l'endroit du Président de la République Démocratique du Congo, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur **Joseph KABILA KABANGE**, au Gouvernement et au peuple congolais dont l'hospitalité généreuse a toujours été au rendez-vous de grand-messe.

Soyons à la hauteur des enjeux !

Coalisons nos efforts !

Bâtissons ensemble un nouveau consensus sous régional pour que cesse cet isolement et cette léthargie de notre Institution !

Vive la COREP !

Vive la République Démocratique du Congo !

**Je vous remercie.**



Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée.

Regional Commission  
of Fisheries of Gulf of Guinea.

**COREP**

Comisión Regional de  
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas  
do Golfo da Guiné.

**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE**

*« Institution spécialisée de la CEEAC »*

**VIIIème SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES  
MINISTRES DE LA COREP**

**= Kinshasa : 23 février 2013 =**

**DISCOURS-BILAN DU PRESIDENT EN  
EXERCICE**

**B. TCHIBAMBELELA**  
**Ministre de la pêche et de l'Aquaculture**  
**République du Congo**

**Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**

**Mesdames et Messieurs les Ministres, Membres du Gouvernement ;**

**Mesdames et Messieurs les Ministres, Membres du Conseil des  
Ministres de la COREP ;**

**Excellences Mesdames et Messieurs les Représentants des Missions  
Diplomatiques et des Organismes Internationaux ;**

**Monsieur le Secrétaire Général de la CEEAC ;**

**Monsieur le Représentant de l'Agence de Planification et de  
Coordination du NEPAD ;**

**Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COREP ;**

**Messieurs les Représentants des Organismes Régionaux des Pêches ;**

**Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Technique ;**

**Distingués Invités ;**

**Mesdames et Messieurs.**

Il m'est un réel plaisir de prendre la parole dans cette belle ville de Kinshasa à l'occasion de la VIII<sup>e</sup> Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée, en sigle COREP.

Je voudrais, ici, m'acquitter d'un agréable devoir, celui d'adresser très respectueusement, au nom de mes collègues Membres du Conseil des Ministres et au mien propre, nos sincères remerciements à leurs Excellences, Monsieur Joseph KABILA KABANGE, Président de la République, Chef de l'Etat et Monsieur Augustin MATATA PONYO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de

la République Démocratique du Congo qui ont accepté et mis tout en œuvre pour abriter les présentes assises.

En quelques mots, vibrant de toute l'émotion qui m'étreint le cœur, je voudrais, également, remercier, à travers les kinoises et les kinois, tous les Congolais, pour l'accueil fraternel, exceptionnel qui m'a été réservé ainsi qu'à toutes les délégations.

Un accueil du fond du cœur que j'ai toujours vécu ici, à Kinshasa.

Je vais le dire, plutôt le redire, à tant de lieux j'ai voyagé et je voyage encore, mais toujours, l'image de Kinshasa demeure, devant mes yeux, en vivant exemple d'une ville à l'hospitalité toute particulière.

En organisant cette VIII<sup>e</sup> Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la COREP, la République Démocratique du Congo vient, encore une fois, d'honorer ses engagements.

Ainsi, je ne peux m'empêcher de saluer cet acte exemplaire, signe de la volonté politique et de la détermination de la République Démocratique du Congo de s'impliquer, toujours davantage, dans le processus d'intégration de l'Afrique Centrale. Cela ne peut que nous reconforter dans notre conviction de voir le secteur des pêches et de l'aquaculture devenir l'un des principaux piliers de la croissance et l'un des leviers de l'accélération de l'intégration économique et sociale dans notre sous région.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**

**Mesdames et Messieurs les Ministres ;**

**Distingués Invités ;**

**Mesdames et Messieurs.**

En ma qualité de Président en exercice de la COREP depuis juillet 2008, soit près de cinq années consécutives, il m'est un devoir de remercier particulièrement Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, pour tout le soutien qu'il nous a apporté tout au long de notre mandat.

Animé par la volonté de voir notre sous région davantage unie, à travers des Institutions sectorielles comme la COREP, le Président Denis SASSOU NGUESSO

nous a fortement aidé dans l'organisation de trois sessions extraordinaires, respectivement à Brazzaville, en janvier 2009 et à Pointe-Noire en mai 2009 et juin 2012, en attendant la présente Session.

En même temps, le Comité Technique s'est réuni régulièrement, soit six (6) fois depuis avril 2010.

Dans ce chapitre, nous devons également souligner la tenue de la réunion inaugurale du Sous-Comité Scientifique à Libreville en octobre 2012, dont les Termes de Référence sont soumis à votre appréciation.

Ces différentes rencontres ont permis de maintenir la dynamique de l'épanouissement de notre organisation.

La tenue des Sessions Ordinaires est un moment propice pour apprécier la pertinence et l'impact des actions qui ont été menées, et prendre en compte les difficultés rencontrées afin d'éclairer les principales orientations qui s'offrent à nous, dans le cadre de la consolidation des acquis en vue de la réussite de la mission qui nous a été assignée par nos Etats respectifs.

Deux axes majeurs constitueront le fil d'Ariane de notre bilan :

- le renforcement des capacités institutionnelles ;
  
- le renforcement des capacités fonctionnelles.

**Concernant le renforcement des capacités institutionnelles**, les Etats Membres avaient décidé, au cours de la Session Extraordinaire d'avril 2004 à Libreville, d'apporter des amendements à la Convention.

Le 08 mai 2009, la Convention révisée est entrée provisoirement en vigueur après sa signature par trois Etats (la République du Congo, la République Démocratique du Congo et la République Gabonaise), au cours de la Session Extraordinaire du Conseil des Ministres tenue à Pointe-Noire en République du Congo.

Le 15 décembre 2010, elle est entrée définitivement en vigueur après sa signature par deux autres Etats, la République du Cameroun et la République Démocratique de Sao-Tomé et Principe.

La Convention amendée a apporté d'importantes innovations notamment :



- le changement d'appellation de l'organisation qui est devenu « *Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée, en abrégé COREP* » et de l'organe d'exécution devenu « *Secrétariat Exécutif* » ;
- l'élargissement des compétences de l'Institution à la pêche continentale et à l'aquaculture ;
- la création de nouveaux organes, le *Comité Technique* et le *Sous-Comité Scientifique* ;
- le réaménagement des mandats.

Désormais le Conseil des Ministres se réunit en Session Ordinaire tous les deux ans. Le Secrétaire Exécutif est nommé par le Conseil des Ministres pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois, suivant un système rotatif entre les Etats Membres. Le Secrétaire Exécutif Adjoint, poste créé par la Convention révisée, est nommé dans les mêmes conditions que le Secrétaire Exécutif.

- La Convention du 15 Décembre 2010 comprend également le **changement des modalités de financement de l'Institution** avec la mise en application de la Contribution Communautaire d'Intégration (CCI) afin que la CEEAC dispose de moyens financiers suffisants pour la prise en compte des budgets de ses organismes spécialisés, dont la COREP.

Ici, nous sommes en droit de marquer notre satisfaction concernant le renforcement des capacités institutionnelles apporté par la nouvelle convention favorable à une plus grande intégration sectorielle des pays d'Afrique centrale qui ont un destin commun.

Ainsi, nous souhaitons vivement que l'Angola et la Guinée Equatoriale qui recèlent de dotations primales halieutiques importantes confirment leur adhésion à la nouvelle Convention et deviennent pleinement membres de la COREP.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Distingués Invités ;  
Mesdames et Messieurs.**

S'agissant du renforcement des capacités fonctionnelles il a été adopté en juillet 2008. Le Plan est un outil d'orientation et de planification propre à la COREP

dont l'objectif est d'assurer une gestion durable des ressources halieutiques dans notre sous-région.

Le Plan a été élaboré sur la base des principaux axes stratégiques de référence, à savoir :

- **le suivi, l'évaluation et la caractérisation des ressources halieutiques ;**
- **le renforcement des capacités de gouvernance nationale et régionale du secteur des pêches ;**
- **le renforcement des capacités opérationnelles ;**
- **la protection et la gestion durable de la ressource ;**
- **la Coopération et l'information.**

En ce qui concerne le suivi, l'évaluation et la caractérisation des ressources halieutiques, il est prévu l'organisation d'une **Conférence Scientifique Régionale** pour faire le bilan des connaissances sur l'état des ressources halieutiques disponibles et des descripteurs globaux de la dynamique des pêches dans la zone géographique de la COREP. La République d'Angola a été sollicitée pour abriter cet important forum.

A propos de **la seconde déclinaison**, le Plan d'Action Stratégique 2009-2015 relatif au renforcement des capacités de gouvernance nationale et régionale du secteur des pêches, prévoit plusieurs activités exécutées dans le cadre du **Programme ACP FISH II** financé par l'Union Européenne et du **Programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP** financé par l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD.

**La troisième déclinaison** concerne le renforcement des capacités opérationnelles. Elle porte sur trois études, actuellement en cours de réalisation :

- le bilan de la recherche scientifique dans le domaine de la pêche. L'objectif est de réaliser une évaluation approfondie de la recherche halieutique en milieux marin et continental dans les pays de la COREP, en vue d'établir un état des lieux et proposer des pistes de réflexion pour la relance des activités de recherche halieutique dans ces pays ;

- l'évaluation des investissements publics et privés dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, dont l'objectif est de faire le recensement du niveau d'investissement privé et public dans nos Etats, de 1980 à 2011 ;
- le suivi des recommandations de la Conférence des Ministres Africains des Pêches et de l'Aquaculture. L'objectif particulier de ce projet est de faire l'évaluation des progrès réalisés dans l'exécution des recommandations de la Conférence tenue à Banjul en 2010 et de contribuer aux préparatifs de la réunion de cette année.

**La quatrième déclinaison** relative à la protection et la gestion durable de la ressource porte sur le renforcement des systèmes de Suivi, Contrôle et Surveillance des Pêches, la lutte contre la pêche Illicite et la préservation de la biodiversité.

Dans le domaine du « **Renforcement des capacités et de développement d'actions à l'échelle sous-régionale en faveur du Suivi, du Contrôle et de la Surveillance des Pêches dans la zone COREP** », un plan régional, initié avec le concours de la FAO est en cours de finalisation. A ce sujet, notre institution attend le soutien des partenaires et bailleurs de fonds, notamment la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, l'Union Européenne et le NEPAD.

Au-delà, pour parvenir à lutter contre les prédateurs de nos ressources halieutiques, nous devons mutualiser nos efforts en coordonnant la surveillance de notre territoire marin.

**La cinquième déclinaison** relative au Plan d'Action Stratégique 2009-2015 est axée sur la promotion de la coopération inter-états, le renforcement des partenariats, le partage et l'échange de l'information.

C'est dans ce cadre qu'il est envisagé l'installation d'un site web et la mise en place d'un observatoire régional des pêches pour la gestion de la base de données ainsi qu'une large diffusion et dissémination de la documentation générée par les différents travaux de la COREP.

Pour la réalisation de ce projet, notre institution bénéficie de l'appui du Programme ACP FISH II et du Programme PAF/NEPAD. Par ailleurs, le Conseil des Ministres a déjà autorisé le recrutement d'un expert en communication, pour cette activité.

Demeurant dans le cadre du bilan de ces cinq dernières années, le Secrétariat Exécutif a initié une consultation à travers tous les pays membres en vue de faire l'état des lieux de la pêche continentale et de l'aquaculture. Les résultats de cette étude permettront de fixer les axes stratégiques en matière de gestion durable des ressources continentales et de promotion de l'aquaculture à l'échelle régionale.

De plus, il a été retenu le volet spécial du Programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP consistant au *renforcement des capacités des femmes face aux objectifs de régulation et de bonne gouvernance des pêches*. Il s'agit d'un projet pilote d'appui aux communautés des femmes travaillant dans le secteur des pêches à Sao-Tomé et Príncipe et au Gabon, plus précisément à Kango.

Il convient de signaler par ailleurs, l'implication de la COREP dans le Programme Pêche et VIH/SIDA en Afrique initié par la FAO, notamment en ce qui concerne le cadre non encore institutionnalisé de la « *Réunion de Concertation Inter-Agences sur les pêches et le VIH/SIDA* », dénommé RCIA. Ici, nous demandons, encore une fois, aux partenaires et bailleurs de fonds de soutenir la COREP dans la lutte contre cette pandémie qui risque d'annihiler les efforts de développement du secteur des pêches.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**

**Excellences Mesdames et Messieurs les Représentants des Missions Diplomatiques et des Organismes Internationaux ;**

**Monsieur le Représentant de l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD ;**

**Messieurs les Représentants des Organismes Régionaux des Pêches ;**

**Distingués Invités ;**

**Mesdames et Messieurs.**

Le Conseil des Ministres avait été amené à prendre des mesures courageuses, dans le sens d'améliorer la gestion de l'organe d'exécution et d'assainir les finances de l'Institution.

Aujourd'hui, nous devons nous féliciter que ces mesures portent progressivement des fruits.

En effet, le compte bancaire de la COREP a été remis au vert, les salaires et les loyers sont payés régulièrement depuis avril 2010, se traduisant par une stabilité du personnel. De même, les arriérés de loyers ont été réduits de 29 500 000 à 9 651 000 F CFA et les arriérés de salaires des fonctionnaires et agents de 99 462 024 à 53 431 100 F CFA, sans oublier les arriérés de salaires, de l'ordre de 24 611 590 F CFA, dus au personnel ressortissant des pays non membres de la COREP.

Dans cet élan, la COREP poursuit ses efforts pour une meilleure gestion des ressources, en appliquant les ratios financiers. Désormais, le Contrôleur Financier veille à la régularité des opérations de l'institution, au vu des rapports de vérification des comptes des exercices 2010, 2011 et 2012. Dans ce cadre, le Contrôleur Financier a mentionné l'urgence d'organiser les opérations budgétaires et comptables de la COREP avec des supports y relatifs.

Soumise, comme toutes les belles œuvres humaines à la grande loi de l'évolution, notre Institution la COREP enregistre des progrès notables qui devraient nous rassurer tous.

Cependant, la seule assurance ne suffit pas, je me dois de formuler le vœu que les membres du Conseil de Ministres mettent tout en œuvre afin que nos Etats respectifs honorent leurs engagements en dotant la COREP de moyens financiers suffisants pour l'exécution des programmes et projets découlant du Plan d'Action Stratégique.

**Mesdames et Messieurs les Ministres, Membres du Conseil des Ministres de la COREP ;**

**Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COREP ;**

**Mesdames et Messieurs Membres du Comité Technique ;**

Nous venons de passer en revue les principales réalisations durant mon mandat pour lequel je tiens à vous remercier pour le concours de tout un chacun, sans lequel les activités programmées n'auraient jamais abouti. Aussi, dois-je préciser que d'importants chantiers ont été engagés et demandent d'être poursuivis avec

cette même détermination qui a caractérisé les différents organes de notre Institution.

Sans devoir être exhaustif, nous avons déjà un agenda très chargé qui prévoit notamment :

- en matière de renforcement des capacités institutionnelles, l'élaboration des textes complémentaires à la Convention révisée, tels que les textes structurels et organisationnels ainsi que le texte d'application de l'arrimage de la COREP à la CEEAC ;
- en matière de renforcement des capacités fonctionnelles, la mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique qui doit être poursuivie par :
  - 1) l'identification des axes stratégiques pour la gestion durable des sous-secteurs de la pêche continentale et de l'aquaculture, en vue d'élaborer des programmes et projets appropriés ;
  - 2) l'élaboration d'un rapport-bilan des connaissances sur l'état des ressources halieutiques disponibles et des descripteurs globaux de la dynamique des pêches dans la zone géographique de la COREP ;
  - 3) l'élaboration d'une Convention régionale sur les conditions minimales d'accès, d'exploitation et de commerce des ressources halieutiques, en vue de l'instauration des principes de gestion régionale des pêcheries d'intérêt commun ;
  - 4) l'élaboration des plans d'aménagement des principales pêcheries ;
  - 5) l'élaboration des plans d'investissements dans le secteur des pêches et de l'aquaculture ;
  - 6) l'élaboration d'un plan régional de gestion des capacités de pêche ;
  - 7) l'élaboration d'un plan régional de système de Suivi, Contrôle et Surveillance des Pêches, assorti des registres nationaux et d'un registre régional des navires de pêche, dans le cadre de la lutte contre la pêche Illicite ;

- 8) la mise en place d'un observatoire économique des pêches, d'un centre régional de recherche halieutique et d'un centre régional de promotion de l'aquaculture.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**

**Excellences Mesdames et Messieurs les Représentants des Missions Diplomatiques et des Organismes Internationaux ;**

**Monsieur le Secrétaire Général de la CEEAC ;**

**Monsieur le Représentant de l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD.**

Vous conviendrez tous qu'un tel programme demande des moyens humains et financiers conséquents et relève d'une ferme conviction et d'un engagement politique de la part de nos Etats Membres. Aussi, en ce lieu, je réitère mon appel à l'endroit des partenaires et des bailleurs de fonds de nous accorder leur soutien tant technique que financier afin que les chantiers ci-énumérés soient menés jusqu'à terme.

A travers les actions de valorisation et de préservation des ressources halieutiques, l'objectif principal de la COREP est de promouvoir l'économie verte dans le cadre de l'exploitation des ressources halieutiques sans laquelle des objectifs plus spécifiques seraient compromis, notamment :

- la lutte contre la pauvreté dans les zones de pêche ;
- la contribution à la sécurité et à la souveraineté alimentaire ;
- la création et le maintien d'emplois durables dans les zones dépendantes de la pêche ;
- l'accroissement des revenus dans les zones rurales ;
- la contribution du secteur des pêches aux équilibres macroéconomiques et financiers des Etats Membres ;
- enfin le respect des équilibres bioécologiques des écosystèmes aquatiques, tant maritimes que continentaux.

Nous avons clôturé ici le bilan de nos cinq années à la présidence du Conseil des Ministres de la COREP.

Je serais incomplet, au moment où je m'achemine vers la fin de mon discours, si je ne rappelle pas que les Sessions Ordinaires sont un haut moment de partage et d'immersion permettant de formuler des propositions afin de redynamiser notre Institution.

Que nos espoirs se concrétisent grâce à la volonté politique et à la concrétisation des engagements de nos Etats ainsi que des partenaires bilatéraux et internationaux.

En vous présentant mes remerciements pour avoir accepté notre invitation à cette rencontre, mais aussi pour votre aimable attention, je souhaite pleins succès à nos travaux.

**Je vous remercie.**



**COMMISSION REGIONALE DES PECHEES DU GOLFE DE GUINEE –COREP**

**« HUITIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA COREP »**

**KINSHASA, LE 23 FEVRIER 2013**

*Discours d'ouverture du Ministre  
de l'Agriculture et du Développement Rural,  
Représentant le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement*

**Monsieur le Président en exercice de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée, COREP ;**

**Messieurs et Mesdames les Ministres, Membres du Conseil des Ministres de la COREP ;**

**Mesdames et Messieurs les Ministres, Membres du Gouvernement ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Missions Diplomatiques et des Organisations Internationales ;**

**Monsieur le Secrétaire Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, CEEAC ;**

**Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COREP ;**

**Messieurs les Représentants des Organisations Régionales des Pêches ;**

**Distingués Délégués ;**

**Mesdames et Messieurs.**

Je voudrais tout d'abord, au nom de **Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE**, Président de la République, et en mon nom propre, vous souhaiter la bienvenue en terre Congolaise et vous dire combien votre participation aux travaux de cette Huitième Session Ordinaire nous réconforte.

**Monsieur le Président en exercice de la COREP ;**

**Mesdames et Messieurs les Ministres, Membres du Conseil ;**

L'engagement de mon pays à abriter la présente Session a été pris à Brazzaville en janvier 2008. Vous avez tenu à maintenir votre accord de vous retrouver à Kinshasa jusqu'à ce jour. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo ne peut que se sentir très honoré par cette marque de confiance manifestée à son égard par les pays membres de la COREP.

C'est pourquoi, malgré les multiples difficultés auxquelles nous faisons face, notamment l'agression perpétrée par des forces négatives à l'est du pays, nous avons mis tout en œuvre pour la matérialisation de notre promesse.

Certes, la participation de la République Démocratique du Congo au financement des activités de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée a longtemps fait défaut. Cette situation pourra être régularisée progressivement et nous y veilleront.

Cela ne nous a pas empêché, chaque fois de besoin, de réaffirmer notre engagement politique pour la consolidation des relations de coopération sous-régionale en matière de pêche. En effet, la République Démocratique du Congo est compté parmi les premiers pays ayant ratifié la Convention créant la COREP et ayant signé le texte révisant cette Convention. Et en dépit d'énormes difficultés de fonctionnement du Secrétariat de la COREP durant plusieurs années, nous y avons maintenu notre représentation car nous croyons à l'avenir de cette Institution.

**Distingués Invités,**

**Mesdames et Messieurs,**

S'agissant des raisons pour lesquelles nous nous retrouvons en ce lieu aujourd'hui, nous devons méditer sur le fait que les pêcheries mondiales ont cessé d'enregistrer des augmentations en terme de captures, malgré d'énormes efforts consentis à travers le monde en matière d'investissements affectés aux moyens de production ainsi qu'aux innovations technologiques. Ce constat est plus manifeste en ce qui concerne les pêcheries industrielles maritimes.

Me référant aux rapports publiés annuellement par la FAO, les augmentations actuelles de production du poisson sont dues au développement des activités aquacoles réalisées essentiellement dans les pays asiatiques.

Entretemps, la quasi-totalité des pays de l'Afrique Centrale recourent systématiquement aux importations pour couvrir les besoins de leurs populations en produits de pêche. Le paradoxe est que les pays disposant d'un important potentiel halieutique en eaux maritimes sont également assujettis aux importations, par le simple fait que le marché local n'est approvisionné que par la pêche artisanale mal outillée, la production de la pêche industrielle étant principalement destinée aux marchés des pays nantis.

**Mesdames et Messieurs les Ministres, Membres du Conseil ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Missions Diplomatiques et des Organisations Internationales ;**

Devant une telle situation, les pays de l'Afrique Centrale sont appelés à prendre des mesures appropriées pour préserver et aménager leurs ressources halieutiques maritimes dans la perspective de maintenir, voir restaurer, les conditions de leur exploitation durable.

De même, nous devons prendre conscience que les pays de l'Afrique Centrale ont le privilège de constituer l'une des zones les mieux drainées en réseaux hydrographiques qui en font l'un des principaux réservoirs en eau douce, sur le plan mondial.

Il va de soi que l'Afrique Centrale dispose des potentialités évidentes pour développer la pêche continentale et l'aquaculture. Au regard de cet atout naturel qui nous est très favorable, je pense que nous ne devrions pas hésiter à mobiliser des ressources humaines et financières suffisantes pour explorer cette voie.

Nous avons cette obligation de rechercher les moyens nécessaires pour réduire la pauvreté, surtout en milieu rural, améliorer la sécurité alimentaire, créer des richesses et des emplois durables, sans oublier l'apport substantiel des recettes pour nos finances publiques.

**Monsieur le Président en exercice de la COREP ;**

**Mesdames et Messieurs les Ministres, Membres  
du Conseil ;**

Pour terminer, je tiens à vous exprimer, au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, et en mon nom propre, les vifs remerciements à vous tous, pour avoir répondu favorablement à cette invitation en faisant le déplacement de Kinshasa, et ce, malgré vos multiples occupations.

C'est ainsi que je souhaite à tout un chacun, au nom de son Excellence **Monsieur Joseph KABILA KABANGE**, Président de la République, un agréable séjour en République Démocratique du Congo, ainsi qu'un succès éclatant à vos travaux tout en vous priant d'accepter toutes nos excuses pour tout ce qui, indépendamment de notre bonne volonté, a pu paraître comme insuffisance dans la préparation et l'organisation de cette cérémonie.

***Sur ce, je déclare ouverts les travaux de la Huitième Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la COREP.***

**Vive la Coopération Internationale ;**

**Vive la Coopération Sous-régionale en matière des pêches et de l'aquaculture ;**

**Vive la République Démocratique du Congo.**

**Je vous remercie.**

« HUITIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA COREP »

**KINSHASA, LE 23 FEVRIER 2013**

*Discours de clôture du Ministre  
de l'Agriculture et du Développement Rural,  
Président en exercice de la COREP*

## **ALLOCUTION DE CLOTURE DU PREMIER MINISTRE**

- **Mesdames et Messieurs les Ministres, Membres du Conseil de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée ;**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres, Membres du Gouvernement ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Missions Diplomatiques et des Organisations Internationales ;**
- **Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COREP ;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames et Messieurs.**

Au moment où prennent fin les travaux de la 8<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), c'est un sentiment de satisfaction qui m'anime au regard des résultats auxquels vous êtes parvenus.

Le rapport final des travaux du Conseil des Ministres de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée permet de constater que les objectifs poursuivis par notre organisation intergouvernementale se confirment davantage. Cela rassure chacun de nos Etats Membres.

Qu'il me soit permis de rappeler que la COREP est appelée à jouer un rôle important dans le processus d'intégration régionale et de développement socioéconomique en Afrique Centrale, à travers des programmes visant l'utilisation optimale de nos potentialités halieutiques et la promotion des activités aquacoles tant attendues par nos populations.

C'est ici l'occasion de remercier nos partenaires, notamment la FAO, l'Union Européenne, l'Agence du NEPAD, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale pour leur contribution dans la mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique de la COREP. Aussi, nous lançons un appel aux autres partenaires traditionnels de notre sous-région de répondre favorablement aux diverses requêtes qui leur ont été adressées. Il s'agit plus particulièrement de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement.

Enfin, je ne peux que me réjouir de la confiance que les Etats Membres ont manifestée pour le passage du témoin à la République Démocratique du Congo en qualité de Président en exercice de notre organisation pour un mandat de deux ans. A



ce propos, je sais que je peux compter sur votre apport quant à la réussite de ce mandat.

Pour terminer, je vous souhaite bon retour dans vos pays respectifs.

Je déclare clos les travaux de la 8<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres de la COREP.

Je vous remercie.

## LISTE DES PARTICIPANTS DU CONSEIL DES MINISTRES

Pays	Noms et Prénoms	Fonctions	Contacts
ANGOLA	Maria Antonia NELUMBA	Secrétaire d'Etat	Adresse Postale : ☎ : E-mail :
CAMEROUN	Jean Marc TAGNE	Chargé d'Affaires Ambassade Cameroun en RDC	Adresse Postale : ☎ : E-mail :
CONGO	Bernard TCHIBAMBELELA	Ministre	Adresse Postale : ☎ : E-mail :
RDC	Jean Chrysostome VAHAMWITI MUKESYAYIRA	Ministre	Adresse Postale : ☎ : E-mail :
GABON	Christophe ELLA EK OGHA	Ambassade du Gabon en RDC	Adresse Postale : ☎ : E-mail :
GUINÉE EQUATORIALE	Simon OSA ADUGU	Secrétaire d'Etat	Adresse Postale : ☎ : E-mail :
STP	Olavio ANIBAL	Conseiller	Adresse Postale : ☎ : E-mail :

# **TABLE DES MATIERES**

## **Première Partie : VIème Réunion du Comité Technique**

- **Rapport Final**
- **Motion de remerciement**
- **Annexes (4)**
  - Ordre du jour
  - Discours d'ouverture du Représentant du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural
  - Allocution du Président du Comité Technique
  - Liste des participants.

## **Deuxième Partie : VIIIème Session Ordinaire du Conseil des Ministres**

- **Communiqué Final**
- **Motion de remerciement à Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo, Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE**
- **Les Actes (15)**
  - Décision N°001/DEC/COM/13 portant validation des comptes-Exercice 2012.
  - Décision N°002/DEC/COM/13 portant adoption du Programme de travail du Secrétariat Exécutif de la COREP-Exercice 2013.
  - Décision N°003/DEC/COM/13 portant adoption du Budget du Secrétariat Exécutif - Exercice 2013.
  - Décision N°004/DEC/COM/13 portant adoption d'un nouvel organigramme du Secrétariat Exécutif de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP).
  - Décision N°005/DEC/COM/13 portant attributions, fonctionnement et composition du Sous-Comité Scientifique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP).
  - Décision N°006/DEC/COM/13 portant adoption du rapport général de vérification des comptes de l'exercice 2012.
  - Recommandation donnant mandat au Président du Conseil des Ministres et au Secrétariat Exécutif de la COREP de négocier auprès des partenaires l'extension thématique du Plan d'Action Stratégique.
  - Recommandation donnant mandat au Président du Conseil des Ministres et au Secrétariat Exécutif de la COREP de négocier auprès de l'Agence du NEPAD un nouveau Programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP.
  - Recommandation donnant mandat au Président du Conseil des Ministres et au Secrétariat Exécutif de la COREP de négocier auprès de l'Union Européenne le Programme ACP FISH III.

- Recommandation donnant mandat au Président du Conseil des Ministres et au Secrétariat Exécutif de la COREP de rappeler aux Pays Membres de la COREP d'honorer leurs engagements portant sur le paiement des arriérés et les contributions statutaires.
  - Recommandation invitant la République d'Angola et la République de Guinée Equatoriale à adhérer à la Convention créant la COREP.
  - Résolution relative à la présentation du rapport d'activités et des prévisions budgétaires de la COREP à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC.
  - Résolution relative à l'établissement annuel d'un état des lieux des pêcheries et de l'aquaculture de la zone COREP.
  - Résolution relative à l'organisation d'une Session Extraordinaire du Conseil des Ministres.
  - Résolution relative au recrutement d'un Administrateur des Ressources Humaines, Financières et de la Logistique.
- **Annexes (6)**
- Ordre du jour
  - Allocution de Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COREP
  - Discours-bilan du Président en exercice sortant
  - Discours d'ouverture du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Représentant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
  - Discours de clôture du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Président en exercice
  - Liste des participants.